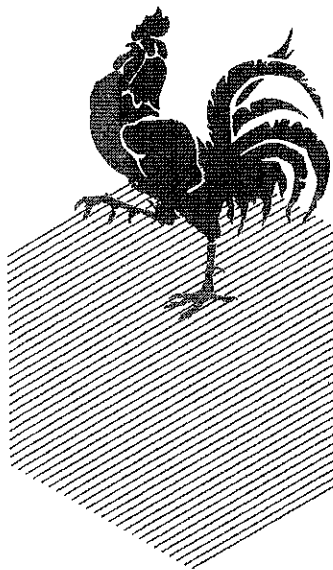




Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique – België
P.P.
4020 LIEGE 2
BC 1896

N° d'agrément P201066
Bureau de dépôt : 4020 Liège 2
Bimestriel – mars/avril 2003
N° 47 – 2 €

© N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION FONDÉ EN 1994

Sommaire

- Edito / A. Patris, p. 2
- Lettre ouverte aux Liégeois
/ M. Philippe, pp. 3-4
- Allocution de Bernard LUX
au Colloque de Mons, p. 4
- Mares stagnantes / J. Rogissart, pp. 5-6
- Mise au point de François Perin, p. 6
- Une ambition, un destin
/ P.-H. Gendebien, pp. 7-8
- Un peu d'histoire / J. Gélis, p. 9
- Sans boussole / Chantecler, p. 10
- Flamandisation de l'administration
/ M. Legrand, pp. 11-12
- La fin de la Belgique
/ Interview de R. Langendries, pp. 13-14
- La réunion, comment ?
/ C. Chopin, pp. 15-16
- Le divorce et après ?
/ M. De Middelée, pp. 17-18
- Billet sur la Francophonie
/ A. Salon, pp. 19-20
- Défendre notre langue / R. Ferrier, p. 21
- La réforme de l'orthographe (suite),
Quelle langue pour nos enfants ?
/ P. Mélot, pp. 22-23
- Non, non et non ! ... / Oculus, p. 24
- Mini-sondage à Liège, p. 25
- Des goûts et des couleurs
/ G. Davoise, E. Fastrez, pp. 26-27
- Nous avons lu
/ J. Rogissart, B. Coune, p. 28
- Échos de Flandre / J. Goffin, p. 29
- Épinglé dans la presse / J. Liénard,
M. De Middelée, pp. 30-31



L'ISSUE : L'UNIONISME

André PATRIS

Pour évoquer une référence historique familière, la bande des Quatre - celle des respectables présidents des partis francophones - en est à former, en désespoir de cause, un dernier carré. La Garde ne se rend pas. Est-elle donc résolue à mourir ?

Situation tendue et critique. Tellement critique que les ténors de la classe politique francophone reviennent sur leurs engagements. Philippe Moureaux et Daniel Ducarme ont fait savoir qu'il n'était plus question de soumettre à révision l'article 195 de la Constitution. Tous deux applaudis par le candidat CDH Francis Delpérée aux accents guerriers de « la patrie est en danger! ».

Mais de quelle patrie parle-t-il ? Certainement pas la même que celle du Parlement flamand unanime à revendiquer une nouvelle réforme de l'État. Le fossé s'élargit inexorablement entre le Nord et le Sud. Marc Uyttendaele, qui fait autorité à l'Université de Bruxelles, s'en tire par l'ironie : *la vérité c'est que, du côté francophone, on est devenu frileux! On considère la Belgique comme le château de la Belle au bois dormant : surtout ne toucher à rien sous peine de tout casser* (Le Soir, 13/02/03).

Le citoyen de la base, qui sera sous peu appelé aux urnes, comprend parfaitement que le système se détraque. D'autant plus que le président du Mouvement réformateur, croyant bien faire, lie le verrouillage de la Constitution au maintien de la monarchie. C'était la gaffe à faire pour renforcer les courants républicains en Flandre : il l'a commise. Sans boule de cristal. Le commun des mortels ne doute pas qu'en liant, dans les circonstances actuelles, le sort de la monarchie à la défense des francophones, le bon Ducarme courrouce dangereusement les lions de Flandre...

Les ténors de la politique belge, autrement dit ceux qui mènent le jeu, sont au septentrion depuis belle lurette. Peut-on rappeler que l'effacement des Wallons s'est confirmé après la mise en place d'un régime fédéral boiteux qui n'a pas, à l'usage, laissé de place à une expression politique de leur part.

L'expérience se révèle négative. Les Flamands veulent tous la même chose, même si les joutes électorales à venir obligent à des formules différentes, soit plus de fédéralisme, soit le confédéralisme quand ce n'est pas le séparatisme pur et simple. La compagnie des Wallons leur pèse. Lionel Vandenberghe, ancien président du Pèlerinage à la Tour de l'Yser et candidat du parti socialiste (SP-A) a bien traduit l'opinion de ses compatriotes en lançant son appel : *Amis wallons, séparons-nous !* La Belgique est à présent périmée. Elle n'a jamais été l'expression d'une nation et n'a plus à servir de zone tampon selon l'esprit du Traité de Vienne de 1815.

Les Flamands ont une vision très politique de leur avenir, les Wallons n'en ont aucune. Pis, ils la refusent.

Certes, il existe un Contrat d'avenir, autour duquel beaucoup de publicité a été faite, mais une interprétation abusive de la

lettre de la Constitution réformée a fait l'impasse sur la relation à la France. Plusieurs universitaires ont relevé la lacune. Peine perdue.

En 1996, plusieurs collaborateurs de notre revue, rejoints par plusieurs personnalités, invitaient les parlementaires de langue française des deux côtés de la frontière à se déclarer en faveur de la création d'une cellule de géopolitique franco-wallonne qui serait animée par des experts de la société civile. Initiative dans l'air du temps, allant dans le sens de l'intégration européenne.

Était-ce mettre les pieds dans le plat ? Les parlementaires PS, PSC et Ecolo restèrent muets, leurs collègues du PRL-FDF, quand ils répondirent, firent état de réserves. En revanche, plusieurs parlementaires français, dont six de l'actuelle région Nord - Pas-de-Calais, firent part de leur intérêt. L'actuel ministre de l'Intérieur de la République, M. Nicolas Sarkozy, ne cacha pas son intérêt. *J'encourage cette initiative qui renforce la francophonie. Vœux de succès*, écrivit-il.

Les choses en restèrent là. Le projet n'avait pourtant rien de révolutionnaire ; il tentait de dynamiser un statut fédéral qui est à présent mis à mal, du point de vue wallon, par le Parlement flamand, le statisme de nos parlementaires doit être dénoncé et sanctionné !

A l'heure du choix, qui sera celle des élections, les citoyens wallons et francophones, conscients de la gravité des enjeux, ne peuvent que refuser d'accorder leur suffrage aux partis qui, en se cramponnant à des structures désuètes, font le jeu de la Flandre, quoi qu'ils prétendent.

Notre revue n'a pas de parti pris idéologique. Elle regroupe des collaborateurs, libéraux, socialistes, chrétiens et autres dont l'objectif prioritaire est de permettre aux Wallons de se tourner enfin vers leurs frères de France.

Nous croyons que le mot de ralliement le plus adéquat est celui d'unionisme. Il se situe dans le courant de pensée d'un Charles Plisnier qui, dès 1945, prévoyait la déconfiture du fédéralisme. Le mot ne préjuge toutefois pas des formes que cet unionisme prendra. La mosaïque wallonne vit, depuis un millénaire, aux portes de la France. Deviendra-t-elle une 23e région, comme le propose Jean Defraigne ? Pourquoi pas ? La décentralisation autorise la prise en compte des particularités de territoires qui n'avaient jamais pu disposer librement de leur sort en période de paix.

Le Rassemblement Wallonie-France de P.-H. Gendebien est le seul à épouser nos revendications. De toute manière, les élections du 18 mai ne constituent qu'un galop d'essai avant les régionales de 2004. Le thème de l'unionisme doit faire le maximum d'adeptes en Wallonie et à Bruxelles, où il se présente sous l'étiquette "Rassemblement Bruxelles-France". Il faut savoir où aller avant que ne soit tournée la dernière page du traité de la Barrière.

LETTRE OUVERTE AUX LIÉGEOIS POUR QUE L'ESPOIR RENAISSÉ

Le pays de Liège traverse aujourd'hui une des plus graves crises de son histoire. En quelques mois, des acteurs privés ou publics importants dans la vie économique et culturelle de la région, ont décidé d'y cesser leurs activités. Ainsi de la fermeture annoncée du centre de production de la RTBF à Liège et Radiolène à Verviers, de la suppression de postes de décision, sur la place de Liège, par un certain nombre de compagnies bancaires et d'assurances, la suppression du Grand Prix de Francorchamps et, aujourd'hui, de la décision du groupe ARCELOR qui doit entraîner, à terme, la fermeture des lignes « à chaud » de ses sites continentaux et la perte de plusieurs milliers d'emplois tant en Allemagne, en France

Nous ne pouvons non plus passer sous silence les menaces qui pèsent toujours sur la FN de Herstal, les difficultés financières récurrentes de la Ville de Liège qui ne lui permettent plus de jouer un rôle d'acteur économique dynamique ou encore la confirmation du désintérêt de l'État belge pour la région liégeoise, abandonnant sa responsabilité à une Région wallonne manquant tout autant de moyens que de volonté et d'ambition politiques. Il nous faut réagir et rejeter la fausse fatalité de l'Histoire en proposant des mesures capables de mobiliser toutes les forces vives.

En ce qui concerne l'avenir de la sidérurgie, il convient de replacer celle-ci dans son véritable contexte, c'est-à-dire non pas de la considérer purement et simplement comme continentale mais bien comme un site semi-maritime par son ouverture sur le port de Rotterdam via le canal Juliana. Toute décision sur la pérennité d'une sidérurgie intégrée à Liège ne tenant pas compte de cette potentialité maritime est nécessairement tronquée. Cela signifie que les pouvoirs publics wallons doivent remplir leur rôle en procédant, sans attendre, à une étude sur l'opportunité d'approvisionner principalement le bassin industriel liégeois par une façade maritime, en analysant objectivement les coûts et la rentabilité à long terme, et en convainquant le groupe ARCELOR de considérer le site liégeois comme une véritable sidérurgie maritime, dès lors que cette alternative se révélerait réalisable et durable. Forte d'un savoir-faire de plusieurs siècles, la sidérurgie liégeoise est apte à relever ce nouveau défi en continuant à proposer des produits à haute valeur ajoutée et rentables.

En attendant, le groupe ARCELOR doit faire face aux responsabilités qu'il a contractées en acquérant, via Usinor, le savoir-faire de Cockerill. Il doit au minimum aligner les décisions qu'il a prises pour ses sites continentaux et assurer le fonctionnement des hauts-fourneaux de Liège jusqu'à 2010 au plus tôt. Il doit faire aussi toute la clarté sur les investissements qu'il projette, à long terme, sur le site de Liège. Enfin, si sa décision de fermeture est maintenue pour la ligne « à chaud » liégeoise, ARCELOR doit s'engager fermement à promouvoir des mesures de

reclassement et de reconversion du personnel touché par ses décisions. Nous considérons, en effet, comme totalement insuffisantes et inacceptables, des mesures qui consisteraient à se contenter d'assurer un simple accompagnement social des personnes touchées par les fermetures annoncées.

Les agissements du groupe ARCELOR sont aussi révélateurs des carences flagrantes de l'Union européenne en matière sociale. Nous engageons vivement les autorités wallonnes à prendre contact avec leurs homologues allemands et français afin qu'ils interpellent ensemble les instances européennes sur les conséquences qu'entraînent les décisions de grands groupes financiers et industriels sur la vie économique et sociale de régions entières. Il convient aujourd'hui que le « très proclamé » modèle social européen se concrétise autrement que par des effets d'annonce en obligeant les grandes entreprises à participer activement à la reconversion des régions dès lors qu'elles ont décidé d'y cesser leurs activités dans le seul but d'augmenter leur rentabilité. A défaut, la construction européenne ne servirait que de simple faire-valoir des multinationales et perdrait toute crédibilité.

Il est, par ailleurs, urgent que les pouvoirs publics wallons s'attèlent à une réflexion générale sur l'avenir des grands ensembles industriels dont la place reste encore importante aujourd'hui en Wallonie et, en particulier, dans le bassin liégeois. Ils doivent en évaluer leur capacité d'adaptation face à la conjoncture économique internationale. Cette étude doit mener, en toute transparence, à la mise en place d'une véritable politique économique à long terme alliant diversification et reconversion et allant bien au-delà des mesures envisagées par « Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie ». Nous ne pouvons plus nous contenter de demi-mesures qui risquent d'entraîner tôt ou tard de nouvelles pertes d'emplois dans des catégories de la population qui ont déjà payé un très lourd tribut dans les secteurs traditionnels de l'économie wallonne depuis plus de 30 ans.

En ce qui concerne plus généralement le pays de Liège, celui-ci doit conserver son rayonnement tant du point de vue politique, économique que culturel s'il veut assurer son renouveau de façon durable. Nous devons, en premier lieu, refuser la suppression du centre de production de la RTBF-Liège et de Radiolène à Verviers et exiger leur maintien afin qu'ils servent, demain, de vecteurs au dynamisme de leur région. Il est inacceptable qu'une province, comme celle de Liège, soit privée d'un pareil outil, et ce d'autant plus que ses habitants participent de façon non négligeable à son financement.

Une telle ambition pour Liège ne peut toutefois s'envisager sans la mobilisation de ses forces vives et encore moins sans moyens adéquats. Il est essentiel que nous prenions enfin conscience de l'inutilité de continuer à faire appel à une solidarité qui lui est refusée

dans le cadre belge. Outre la mise en place d'instruments publics appropriés, nous devons résolument développer nos relations avec les autorités publiques françaises tant au niveau régional qu'au niveau central. Ce réseau de relations privilégiées doit nous permettre de créer de nouvelles synergies tout en bénéficiant de l'éventail des aides prévues par les pouvoirs publics français. C'est une telle politique d'aide publique qui a permis à des régions comme la Lorraine et le Nord - Pas-de-Calais, touchées

par le même déclin industriel que le sillon Sambre et Meuse, de bénéficier d'une véritable solidarité nationale. Tel est également le cas de villes comme Metz, Nancy ou Lille dont le renouveau est incontestable. Il peut en être de même, demain, pour notre métropole liégeoise.

Marc PHILIPPE

JEMAPPES 1792

Une victoire pour demain?

Le 23 novembre 2002, à Mons, dans les locaux de l'Université, l'Association France-Wallonie-Bruxelles a donné la parole à plusieurs personnalités françaises et wallonnes. Le compte rendu de leurs interventions a paru dans notre précédent numéro.

C'est avec joie que nous le complétons en reproduisant ci-dessous l'intégralité du remarquable discours de bienvenue de M. Bernard LUX, Recteur de l'Université de Mons-Hainaut.

Excellences, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à l'Université de Mons-Hainaut et je vous remercie de votre présence qui nous honore.

Je félicite les organisateurs de ce colloque, l'Association France-Wallonie-Bruxelles, pour cette initiative.

La qualité des intervenants nous assure qu'il s'agira d'une rencontre d'idées enrichissantes. L'intérêt du sujet nous garantit des satisfactions tant au plan de la raison que sur celui du cœur.

Je remercie particulièrement de leur concours à cette journée, Son Excellence M. Bernard DORIN, Ambassadeur de France et Président de l'Association France-Wallonie-Bruxelles ; Son Excellence M. Pol BLANC, Ambassadeur ; M. le Ministre Jean CHARBONNEL qui fut Ministre du Général de Gaulle, celui qui a contribué à ranimer certains espoirs en exprimant que la porte de la République pourrait être ouverte aux régions de langue française qui en formuleraient la demande.

Je remercie aussi nos conférenciers, M. le Professeur-Sénateur Jean-Emile HUMBLET, juriste, économiste, sociologue, parlementaire engagé dans le combat identitaire de la Communauté française de Belgique; M. le Professeur Jean PIROTTE, historien, spécialement professeur d'histoire de la Wallonie, vaste programme comme aurait dit le Général ; et pour conclure les exposés, M. le Ministre-Président Robert COLLIGNON, Président du parlement wallon qui sait réunir le réalisme lié

aux contraintes de la gestion et l'idéalisme politique quand il convient d'affirmer l'identité française de la Wallonie.

Ces propos de bienvenue ne sont pas dictés par de pures conventions mais c'est un réel honneur pour l'Université d'ouvrir sa tribune à ceux qui osent dans le ronronnement des habitudes, imaginer un avenir appuyé sur des réalités historiques et non sur des illusions orientées qui tentent depuis 172 ans, de justifier l'existence d'un État de circonstance dans lequel le français passe pour la langue d'une minorité tolérée et fréquemment opprimée.

Un de nos académiciens dans la section Langue et Littérature françaises de Belgique, feu le Professeur Pierre RUEILLE, exprime dans un de ses ouvrages intitulé *Un certain amour de la France* les difficultés du Belge de langue française qui ne se sent pas à l'aise dans l'État belge et qui ne peut se prévaloir de la citoyenneté de la République dans laquelle il se reconnaît, souvent d'avantage.

Cette double souffrance crée un inconfort pour cette population plus française que celles de certaines régions, parties officielles de la République.

Pierre RUEILLE écrit par exemple : *Je me fais l'effet d'être une ombre qui hante les couloirs du château de famille, sait tout, voit tout, mais n'a aucune part aux événements... Être Français, en avoir pleine conscience et être comme un criminel privé du droit d'être reconnu Français.*

Cette frustration peut être l'aiguillon de nos réflexions et si le sentiment, la logique du cœur habite une part des belges de langue française, il leur reste à trouver des voies pour réaliser leur utopie.

Je formule le vœu que le colloque d'aujourd'hui permette d'avancer pour le bien-être de tous en augmentant chez le plus grand nombre la conscience de l'identité française. Merci de votre attention, bonne journée à l'Université de Mons-Hainaut qui espère avoir encore l'honneur et le plaisir de vous accueillir à l'avenir.

MARES STAGNANTES

Jacques ROGISSART

Nous voterons donc le 18 mai. Et alors ? Alors rien. Aucun de nos partis traditionnels n'est une alternative au Système, et les Verts moins encore. Aucune de leurs personnalités, sauf M. Robert Collignon, ne proteste à haute voix contre le pétainisme ambiant. Elles ne se distinguent que par quelques nuances dans le politiquement correct et se confondent dans le belgicisme forcément capitulaire. Dernier exemple en date : l'accord – réclamé par la Flandre – sur le nouveau partage des nuisances sonores autour de l'aéroport « national » pénalise les Bruxellois sans que l'on ait songé à réclamer au nord la moindre contrepartie. Minuscule épisode ? Oui, au regard de tout le reste, mais significatif de ce que l'on peut attendre du pseudo-front des francophones.

Ce n'est point faute que le Mouvement wallon soit l'objet d'œillades, de clins d'yeux, de bonnes manières sous la table et de murmures d'encouragement d'élus et de cadres, au soir de journées où ils se sont docilement alignés dans la cour de parade du régime. A n'en pas douter, il y a une contestation sourde (et encore muette, hélas) dans les rangs de la participation. Mais seule une défaite électorale pourrait la débâillonner. Est-elle possible ? Oui et non. La désaffection des citoyens s'accroît, mais ne se focalise pas. Elle fuit dans l'abstention (qui deviendrait énorme si le vote n'était pas obligatoire). Elle se traduit aussi dans la multiplication de petites listes – dont bien peu méritent l'attention et dont le succès serait parfois pire que le mal actuel. Elle risque enfin d'abdiquer encore dans le vote automatique de lassitude.

Posons nettement la question qui taraude ceux qui réfléchissent au bien public de la Wallonie. L'heure est-elle venue d'un nouveau Rassemblement wallon ? Celui-ci aurait pu amener la percée fédéraliste, que M. Spitaels effectua brillamment une dizaine d'années plus tard, si ses dirigeants ne l'avaient perdu par leur avidité pour les uns et par leurs lubies pour les autres. Un parti séparatiste fort porterait certainement des coups dévastateurs au Système, car l'idée française percole dans l'opinion et commence, pour la première fois depuis 1848, à intéresser des milieux d'influence. Mais elle est encore abstraite pour le plus grand nombre qui ne la relie pas à l'analyse de l'économie et de nos maux de société. Sa meilleure carte est la réponse qu'elle apporte à la peur du vide des Wallons qui voient approcher la fin de l'État belge et qui redoutent de se retrouver face à eux-mêmes – sentiment déplorable, je m'empresse de l'ajouter, car il retarde l'issue plutôt que de la hâter, contrairement à ce qu'en pensent certains patriotes. Cela ne suffit pas. Sa projection dans la lice électorale requiert qu'il y soit injectée une doctrine socio-économique volontariste en rupture tranchée avec ces sociaux-démocrates et ces centristes qui s'en vont faire trois petits tours à Porto Alegre – où personne ne les souhaite – et s'en reviennent faire du Maastricht chez nous.

Cette condition est à peu près remplie par le Rassemblement Wallonie-France de M. Gendebien et je serais bien pinailleur si j'en critiquais le programme. Malheureusement sa pénurie de moyens est criante et à mesure que la solution française

capte une audience plus large, la muraille de la censure s'épaissit autour de lui, y compris par les sondages. Néanmoins, s'il est illusoire d'en attendre pour le proche avenir un ébranlement majeur de l'inertie actuelle, il constitue tout de même ce que la stratégie militaire appelle une barrière de dissuasion qui incite l'adversaire à s'abstenir de certaines manœuvres et à distraire certaines forces de son principal théâtre d'opérations. Barrière bien faible aujourd'hui, mais qui pourrait se renforcer inopinément, car le discrédit de la classe politique et l'angoisse montante de la population devant l'insécurité et la précarité de ses statuts peuvent renverser brusquement la table du brelan. Au fond, d'ailleurs, il y a peut-être une course de vitesse, dans l'arène du destin, entre le nationalisme démocratique et l'extrémisme convulsionnaire de gauche ou de droite.

Le rapport de force étant ce qu'il est, le rouleau compresseur flamand va encore nous écraser des pâquerettes. On voit déjà que la périphérie bruxelloise accueillera sa prochaine tournée. Malgré la décision du Conseil d'État, malgré un recours abouti d'un citoyen refusant une pièce officielle libellée dans la langue de Vondel et de Peeters, le harcèlement des francophones continue et les partis du nord ne leur autorisent aucune illusion. Leur seule chance serait d'internationaliser leur problème, mais en dehors du cadre de l'État belge. Autrement, ils s'exposent à un effet boomerang comme vient de l'illustrer la grotesque comédie de l'appel au Conseil de l'Europe. Ne voilà-t-il pas que celui-ci veut maintenant s'assurer que les pauvres « sukkeleirs » thiois sont traités conformément aux droits de l'homme dans les hôpitaux bruxellois ? Les barati-neurs du FDF en restent pantois. Jusques à quand les peuples de la Communauté française se laisseront-ils mener par des pense-petit, des bouchés à l'émeri, des frontistes en peau de lapin ?

Les anti-séparatistes, voilà déjà un progrès, ont mis au rebut leur vieille distinction entre les faux et les vrais problèmes, exorcisme de baraque foraine pour conjurer le spectre du communautaire. Tous les grands problèmes sont liés et aucun n'est convenablement résolu. L'équilibre budgétaire dont se targue le gouvernement ? Ficelé par de vieux trucs comptables, comme les reports à nouveau de dépenses d'engagement – on ne nettoie pas, on cache la poussière sous le tapis. Par des ventes de patrimoines qui réduisent la propriété collective à des fins purement conjoncturelles. Par des tours d'érou dans les budgets des services publics qui crient famine (moyennant quoi, nos maastrichtois les diront sclérosés et ruineux avant de les affermer à des bousilleurs coperniciens payés comme des satrapes ou de les livrer à la privatisation « modernisatrice »). Étonnez-vous après cela des cahots, des courts-circuits et des renoncements de la justice, des hausses de tarifs postaux, ferroviaires, voire téléphoniques pour un moindre service rendu. Les baisses d'impôts étaient-elles vraiment recommandables dans un tel contexte ? Je ne réponds oui que pour une seule raison : l'argent versé à l'État belge profite surtout à la Flandre. En attendant, les collectivités locales revoient leurs propres taxes pour pallier les carences du pouvoir central et il est improbable que les gouvernements de l'après-18 mai

puissent tenir les promesses de M. Reynders. La sécurité, dont le délitement devient catastrophique ? M. Flahaut veut faire donner son armée « humanitaire » (il est entendu désormais qu'elle sert à tout, sauf à faire la guerre). En soi l'idée n'est pas déraisonnable, mais l'absence évidente d'étude des modalités opératoires la relègue au rang des effets d'annonce d'une campagne électorale.

Il paraît que la population active est en proie au stress (ne parlons même pas des chômeurs et des exclus). Dame, elle n'a plus prise sur son avenir et encore moins sur celui de ses enfants. Le gouvernement non plus, du reste, depuis qu'il s'est effacé devant le monde des affaires, lequel est en train, lui aussi, de perdre ses repères. L'Europe maastrichtienne continue d'entasser les ruines et va infliger des souffrances terribles à la moitié orientale du continent... et à la Turquie qu'elle n'a pas le courage d'éconduire. Et puis qu'est-ce que cette Europe qui rabote ses propres identités nationales et n'exclut pas d'accueillir – M. Michel dixit – le Maghreb, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ? A l'horizontale, notre monde titube. Quand il regarde en haut et en bas, il a le vertige.

Ce qu'il faut, c'est rendre sa primauté au politique, retrouver la logique gaullienne des patries, chez elles et dans l'Europe, réduire les incertitudes par une planification axée à la fois sur les besoins de la société et sur la créativité entrepreneuriale, restaurer la fierté civique et rendre au peuple des idéaux qui soient autre chose que les fables névrotiques d'idéologues trônant dans les nuées. Il y a longtemps que les médias, noyautés par la pensée unique, ne tiennent plus ce langage-là et les préposés au gâchis qui nous gouvernent se gardent d'en user ou, simplement, ne le comprennent plus. Mais la raison parle aux consciences. Il n'est que de prêter l'oreille aux conversations familières et aux sursauts de colère ou de nostalgie de la société civile, de lire aussi le courrier des lecteurs dans les journaux, pour entendre sa voix, têtue comme les faits.

Sinon ? Eh bien, au-delà de tous les discours, ce sera la logique implacable de l'économie mondialisée dans le laisser-faire. Il

ne faut pas chercher plus loin le nouveau drame sidérurgique de Liège, avec cette montée aux extrêmes par la violation des promesses d'un groupe multinational. Il n'y a rien à reprocher au gouvernement wallon, ni pour hier, ni pour maintenant. Il fait ce qu'il peut et l'affaire suscite une solidarité exemplaire de toute la Wallonie. Mais si les règles du jeu ne changent pas, rien ne sera fait. Les bons connaisseurs du dossier, comme Yves de Wasseige, donnent les conseils qu'appelle l'urgence – sans doute aurait-on dû les écouter plus tôt. Mais c'est toute l'approche politique de l'économie qui doit changer. Tout n'est pas possible, certes, mais il y a beaucoup plus de possibilités dans la volonté que n'acceptent d'en convenir les « think tanks » des grands conseils d'administration et de la Commission européenne.

On n'aura naturellement pas la naïveté d'attendre la percée conceptuelle pour le 18 mai. Ce jour-là, les mêmes se partageront le gros des suffrages exprimés, un peu plus pour l'un, un peu moins pour l'autre – et que leur importeront les voix dissidentes et les vastes silences ? Mais un jour viendra, que je crois proche, où ils seront forcés de quitter leur routine. Déjà, le ministre-président flamand leur donne rendez-vous après les élections. Céderont-ils « à genoux », comme les imagine le président du VLD, ou le verre à la main, dans une de ces palabres de châteaux qui sont un des rites du Système ? La question fondamentale est surtout celle-ci : céderaient-ils si un événement de rupture survenait en Wallonie ?

P.-S. Les attaques contre la monarchie activent à plein rendement la machine à décerveler les citoyens. D'après un sondage publié le 29 janvier par *Le Soir*, il n'y aurait que 8 % des Flamands pour demander la suppression des pouvoirs du roi. Mais les sondeurs ont « oublié » qu'ils ont assigné 18 % des intentions de vote au seul *Vlaams Blok*, farouchement hostile au trône. Il n'y aurait, d'autre part, que 5 % de républicains en Wallonie – moins que de rattachistes, d'après un sondage précédent. Bizarre, sais-tu...

UNE MISE AU POINT DE FRANÇOIS PERIN

... qui nous demande de rappeler à nos lecteurs qu'il n'est pas « ministre d'État ». C'est évidemment avec le plus grand plaisir que nous publions sa spirituelle mise au point. Qu'il veuille bien nous excuser de l'avoir indûment « affublé » de ce titre honorifique :

Dans le dernier n° (46) du périodique Wallonie-France, où se trouve un texte de la Ligue wallonne de Bruxelles, vous me qualifiez de « ministre d'État ». Ce n'est pas la première fois que cette erreur têtue paraît dans la presse.

Or, je ne suis pas « ministre d'État ». La suggestion en a été effectivement faite par Jean Gol dans les années '80. Préalablement consulté, j'ai énergiquement refusé, estimant que, pour porter ce titre honorifique, il faut éprouver un certain attachement à l'État en question, ce qui n'est pas le cas.

Jean Gol était mécontent. Mais ce titre est distribué en raison d'un certain quota parmi les diverses couleurs politiques ! Van der Elst, ancien président de la Volksunie, en a été affublé. L'embarras fut grand lors de ses funérailles. Il a fallu décommander le représentant du roi, éliminer le drapeau belge pour faire place à celui du lion de Flandre et éviter la Brabançonne !

Vous voyez quel péril vous me faites courir post-mortem ! Faudra-t-il que j'envoie un communiqué à l'agence Belga pour dissuader les journalistes de persévérer dans leur erreur ?

Si vous aviez le bon goût d'envoyer le prochain n° de Wallonie-France à la dite agence, avec ma rectification, vous me rendriez service.

AYONS ENFIN L'AMBITION DE NOUS DONNER UN DESTIN !

Paul-Henry GENDEBIEN, président du RWF-RBF

La cause est entendue : nous vivons – ou plutôt nous étouffons – dans un régime à bout de souffle, où les compromis provisoires sont la somme des mécontentements, où le viol de la Constitution est qualifié de réalisme, où trop de petits potentats sont incapables de mettre au singulier le mot « honneurs », où, par le seul fait d'être née, une progéniture hérite du mandat parlementaire paternel, où un Conseil d'État nommé par les partis refuse de donner suite à des recours portés contre les circulaires Peeters, où la prolifique cohorte des Saxe-Cobourg s'abandonne au populisme le plus niais dans l'espoir d'anesthésier tout esprit critique... Ce régime débilitant n'est plus supportable. Plus encore, il étrangle notre identité, il nous ravale au rang de territoire sous tutelle. On a vu jadis certaines puissances coloniales recourir au système de l'administration indirecte, fondée sur la collaboration empressée des élites locales. Chez nous aussi, les dirigeants wallons et bruxellois « pensent belge » avant tout et se complaisent visiblement dans le service de l'État belgo-flamand. Ils n'obéissent qu'à une seule motivation : « Pourvu que cela dure ! », et ne suivent qu'une seule stratégie, celle de l'apaisement en face des revendications flamandes. « Je paierai le prix qu'il faut pour faire la paix », proclamait bravement M. Louis Michel en octobre 1999 dans *La Libre Belgique*. Le 6 janvier dernier dans le même journal, il renonçait à exiger des Flamands la ratification de la Convention-cadre européenne sur la protection des minorités. Le bourgmestre de Jodoigne n'a même pas la lucidité d'un Daladier : après la trahison de Munich, quand des pacifistes parisiens l'applaudirent, il laissa échapper un « Bande d'imbéciles ! ». Monsieur Michel, lui, n'est heureux que lorsque la presse le flatte ; et quand ses dévots lui font la cour, il en redemande. Le plus grave, c'est que l'homme rêve de devenir Premier ministre, d'où sa posture indéfectiblement révérencieuse à l'endroit de la Flandre. Le ciel nous préserve de ce grand malheur car la facture à payer en retour par les francophones serait immense !

MM. Michel et Di Rupo feraient mieux de méditer ce que disait Churchill, consterné par le spectacle des démocraties couchées devant Hitler : « ... Pratiquer l'apaisement devant la menace, c'est comme nourrir le crocodile en espérant seulement être dévoré le dernier. » S'ils ne changent pas radicalement d'attitude, ces Messieurs seront un jour politiquement broyés par les événements qu'ils n'auront pas voulu prévoir et que le nationalisme flamand leur imposera.

Pendant la législature qui s'achève, les partis francophones ont fait la preuve d'une faiblesse remarquable en regard de la détermination flamande. Et cela va continuer. « Nous ne sommes pas demandeurs » proclament-

ils sans rire. Quand ils le disent, c'est qu'ils sont disposés à se mettre à table. MM. Happart et Deprez ont déclaré qu'il faudrait négocier à nouveau avec la Flandre après le 18 mai. MM. Ducarme et Maingain ne pensent pas autrement derrière leur maquillage de fausse fermeté qui ne trompera que les électeurs qui veulent bien être trompés. Le désir intense des partis francophones de sauver à tout prix leur pauvre Belgique et leur chère monarchie les conduira inéluctablement à de nouvelles concessions. Leur prétendu « front des francophones » ne durera pas plus que la campagne électorale. L'angoisse existentielle des Wallons et des Bruxellois devant un éventuel vide belge, qu'ils ont créée et entretenue, se retournera contre eux. Ils seront en effet acculés, par leur faute, à lâcher du lest pour répondre au chantage que la Flandre ne manquera pas d'exercer quant à l'existence même de l'État. Alors, peut-être, comprendront-ils la vanité de leur illusion actuelle, qui consiste à croire que la Flandre se contentera de quelques aménagements de surface au fédéralisme. En tout cas, c'est avec effroi que l'on constate l'état d'impréparation politique de nos partis officiels devant la nouvelle offensive flamande. On ne peut plus, on ne doit plus leur faire confiance.

Aux Wallons et aux Bruxellois, il est temps de dire la vérité. Quel est notre intérêt ? Il est de sortir au plus vite de l'enlissement fédéraliste et de l'enfermement belge. Quel est notre devoir ? C'est de porter haut le flambeau de la défense de la Wallonie et de Bruxelles, et de préparer un autre avenir, avec la France. Quelle est notre volonté ? Elle est de forger une nouvelle résistance.

L'esprit de résistance ? C'est de dire non à la fatalité et à la résignation, un non qui se nourrit d'un oui à l'amour de la vie, de la liberté, de la démocratie. L'esprit de résistance postule aussi un véritable amour de la patrie. La patrie qui est un groupe humain solidaire, fortement attaché à des valeurs communes, à un passé assumé, à un avenir porté comme projet collectif. La patrie, qui est aussi un espace-temps où notre peuple de Wallonie et de France se confond et s'unifie. Cette patrie-nation n'est pas un concept abstrait. Elle a une dimension charnelle parce que faite d'hommes et de femmes qui s'instituent en peuple au travers d'une même histoire pétrie d'après grandeurs et de luttes douloureuses, avec l'espoir toujours renaissant d'un avenir meilleur.

L'idée de nation n'est pas désuète quand elle est antidote au nationalisme et ouverture au reste du monde. Nous la revendiquons dans la mesure où elle nous aiderait à rétablir la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Les identités ne sont pas fatalement ringardes ou meurtrières ; il est aussi des identités positives.

Les peuples en ont besoin. Le grand Jaurès le savait, lui qui proclamait que la nation est le seul bien de ceux qui n'ont rien.

Quant aux valeurs qui nous unissent à la France, on connaît leurs noms : liberté, justice, égalité, droits de l'homme, laïcité, république, sans oublier l'universalité. Notre patrie française, si elle prend souvent le visage d'un clocher ou d'un canton, si elle s'enracine dans un « petit pays », elle n'en est pas pour autant repli dans un espace clos, en raison justement de ces valeurs qui la fondent et en particulier cette vocation à l'universel qui est l'une des déclinaisons de la fraternité. La France que nous aimons est *inter*-nationaliste, elle persiste à diffuser son message de coopération, de culture, d'humanisme. Bien sûr, il arrive que l'Europe ou le monde soient déçus par la France, parce qu'ils en attendent beaucoup... Mais que serait l'Europe et le monde sans la France ?

Résister à la platitude belge, « débelgifier » les Wallons : tel est notre combat vital. Et c'est déjà une belle victoire en soi que d'avoir définitivement coupé les ponts avec un régime et un État dans lesquels nous ne nous reconnaissons plus. Nous appelons solennellement les Wallons et les Bruxellois à un sursaut salvateur dans la fierté et la dignité. Ce sursaut, il ne faudra pas le laisser à nouveau récupérer et dénaturer, comme il le fut autrefois par nos oligarchies opportunistes aux lendemains des élans de 1945, de 1950, de 1961, des années 1970, chaque fois que le mouvement wallon voulut aller de l'avant. Dorénavant, il faudra prendre grand soin de se tenir debout jusqu'au succès final en combattant les manœuvres de

détournement d'objectif que le régime finissant ne manquera pas d'orchestrer. Il faudra écarter toute complaisance à l'égard du système des partis. Et faire preuve de force morale en refusant toute participation pouvoiriste. Notre influence sera utilisée pour atteindre notre objectif prioritaire : amener les Wallons – et les Bruxellois s'ils le désirent – à choisir la France, je veux dire à se reconnaître et à *re*-naître en elle. Dans cette perspective, il n'y a plus de négociation imaginable avec la Flandre en vue d'un aménagement du fédéralisme, dont l'échec historique est en voie de consommation. S'il est une seule négociation possible, c'est bien celle qui prendra acte de cet échec et donc de la nécessité du divorce belge à l'amiable (déjà pressenti en 1968 par Lucien Outers). Cette négociation organisera la succession d'État.

Les partis de pouvoir qui nous gouvernent aujourd'hui – si peu et si médiocrement – ne sont à vrai dire que les administrateurs de l'immédiat et les curateurs du provisoire. Ils sont aveuglés par le mirage « délicieux » de l'éternité belge. Leur irresponsabilité devant les orages qui s'annoncent est inquiétante. Le drame, c'est leur inconscience : voyez leurs mines réjouies, leurs certitudes prudhommesques, leurs tartarinades satisfaites... Notre population est abasourdie, accablée, abreuvée quotidiennement de propagande officielle. Elle est en droit d'exiger plus et mieux. En réponse, nous avons pour elle une ambition : lui permettre de se donner enfin, de par elle-même, un véritable destin.

(26 janvier 2003)



UN PEU D'HISTOIRE

À la recherche de la vérité au pays de Franchimont

JACQUES-HUBERT CHAPUIS (1741-1825)

Joseph GÉLIS (1)

C'est sans conteste lui qui fut le révolutionnaire le plus engagé de la famille Chapuis. Il cumule alors, comme son père Jacques-Joseph, le métier d'artificier avec celui de chirurgien-accoucheur. Fêré de politique, il rejoint les rangs des progressistes et devient l'un des chefs de la Révolution à Verviers. « Élu à la voix du peuple », le voici délégué à la « Libre Assemblée nationale franchimontoise » au Congrès de Polleur de 1789 et, à ce titre, il vote une « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » (2). Nommé chirurgien-major au 2^e Régiment national liégeois commandé par un autre Verviétois, le colonel Jean-Joseph Fyon, Jacques-Hubert participe aux escarmouches livrées en Campine à l'été de 1790. À la fin de l'année, et ne pouvant obtenir aucune aide de la France, les patriotes liégeois, confrontés à la puissante armée impériale de Léopold II, devront s'exiler.

Père de neuf enfants, n'ayant que les revenus de sa profession, Jacques-Hubert ne peut suivre ses amis. Arrêté le 8 février 1791, il est emprisonné à Liège. Le 28 février 1792, les Échevins de la Souveraine Justice de Liège le condamnent au bannissement perpétuel. La sentence est exécutée le même jour devant l'Hôtel de ville de Verviers : il est sur-le-champ conduit par la troupe, de la porte de Hodimont à la route de Dison, en terre de Limbourg où l'accueillent ses parents et amis, avant de se rendre chez son frère Alexandre, chirurgien à l'hôpital de Maastricht, puis à Eysden, plus proche de Verviers certes, mais toujours loin des siens.

Le 12 septembre, il parvient à gagner la France où il est nommé commandant du dépôt de Givet. Il ne reviendra à Verviers que le 17 décembre avec les troupes du général Dumouriez pour émettre, avec bon nombre de Franchimontois, les

« Vœux solennels de rattachement à la France républicaine ». Lors de la débâcle française en mars suivant, il devra de nouveau prendre le chemin de l'exil. Ce n'est qu'après la victoire de Fleurus (26 juin 1794) qu'il peut regagner sa ville natale le 17 juillet ; il y occupe quelques emplois administratifs et est même, pendant une semaine, le commandant militaire de la place de Verviers.

Mais toujours les soucis d'argent – il a, en effet, beaucoup donné à la cause républicaine –, des blessures d'amour-propre, des désillusions multiples ainsi que le refus d'obtenir la moindre pension vont l'obliger à reprendre sa profession médicale. Il va y retrouver une certaine notoriété en introduisant à Verviers l'application de la vaccine, découverte récemment par le médecin anglais Edward Jenner.

Démocrate, généreux envers les faibles et les pauvres, ce Jacobin verviétois aura été de tous les combats pour l'avènement des droits de l'homme et du citoyen et pour une meilleure justice sociale. Toujours calomnié, il ne sera pas réélu au scrutin municipal du 5 germinal an VII (25 mars 1799). Ce dernier affront le détournera à jamais de la politique. Ce n'est que 55 ans après sa mort que l'on se souviendra de lui au moment d'ériger une statue à son frère cadet Grégoire-Joseph, le martyr vivement contesté dont nous parlerons dans le prochain numéro.

(1) Note d'après les écrits de F. de Grave, J.M. de la Croix, A. Doms, T. Lorrain, Ph. Raxhon.

(2) Déclaration qui ne reprend pas l'article XVII et dernier de la Déclaration française du 26 août 1789, i.e. l'article relatif au « droit inviolable et sacré » de la propriété.

P.-H. GENDEBIEN AU SÉNAT ...À PARIS

Le 17 février, la salle Clemenceau accueillait Paul-Henry Gendebien. C'est devant près de 200 personnes, invitées par le jeune Cercle franco-wallon de Paris *, qu'il a donné une conférence au titre suggestif : *Où va la Wallonie ?*

M. Jean-Yves Autexier, sénateur de Paris, a présenté le conférencier et rappelé que, si la République se refusait à s'ingérer dans le problème belge, elle ne pouvait demeurer indifférente au sort des Wallons. Après avoir salué les personnalités françaises, québécoises et africaines présentes, il a tenu à excuser notamment Mme Anne-Marie Lizin, député-bourgmestre de Huy, et MM. Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et M. Robert Collignon, président du Parlement wallon, qui, notons-le, a souhaité « un plein succès » à cette soirée.

M. Gendebien a, en une petite heure, brossé l'histoire d'un État belge, né en 1830 de la seule volonté des Puissances alliées afin de faire barrage à la France, et montré la constante montée en force d'un mouvement flamand débouchant sur la revendication de l'indépendance. Face à la situation de plus en plus dégradée de l'État fédéral, les Wallons n'ont plus qu'une solution réaliste : s'intégrer dans la République française où ils retrouveront une véritable solidarité.

M. Jean Charbonnel, ancien ministre, a remercié le conférencier puis a exposé la difficulté de la décision que devront prendre demain les citoyens wallons (statu quo, Belgique résiduelle, indépendance ou réunion à la France). Mais quel que soit leur choix, la France aura le devoir « d'accompagner » afin « d'acquitter la dette de Louis XI ».

Dans le débat, P.-H. Gendebien a brillamment démontré que les États, résidus du défunt empire austro-hongrois, avaient disparu, telle la Tchécoslovaquie coupée en deux, telle la Yougoslavie éclatée en plusieurs morceaux. Tel aussi le dernier avatar de l'empire : la Belgique ...en voie d'évaporation !

* Renseignements auprès de M. Claude Jadoul, 6, square Patenne, F 75020 Paris.

SANS BOUSSELE

CHANTECLER

De qui voulons-nous parler ? Des Wallons évidemment.

Leurs représentants politiques, quels que soient les partis, n'ont jamais imaginé, à quelques rares exceptions près, que leur sort puisse être envisagé en dehors des frontières de la Belgique.

Cette forme de myopie aiguë les a conduits à concevoir un contrat d'avenir frileux pour une société, petite société politiquement calfeutrée à un moment où l'Europe fait peau neuve.

Consultés sur le contrat, des professeurs de toutes leurs universités ont fait poliment observer qu'il s'imposait de développer les relations avec la France. Il n'en a été tenu aucun compte. Apparemment, les stratèges du port du Grognon, au confluent de la Sambre et de la Meuse, se croient en mesure de tenir tête à une Flandre décidée à larguer la Wallonie, tout en tournant le dos à la France.

Attitude contraire à tout élémentaire bon sens. Mais l'opinion publique est chloroformée. Surtout ne pas donner à réfléchir, entretenir le culte d'un passé, après tout pas si lointain, qui ne connaissait qu'un nom de famille du Nord au Sud. Du pain, du folklore, la vie au jour le jour...

L'ère des illusions s'achève. Les structures sociétales, à tous les degrés, s'efforcent de la prolonger. Alors que la Flandre mène le jeu, déborde de vitalité sur tous les plans, tend méthodiquement à prendre ses distances, les représentants wallons se rassurent en disant qu'ils ne céderont plus un pouce de terrain. Quelle hypocrisie que l'apathie apparente de la popu-

lation, soigneusement cultivée par eux, ferait digérer une fois de plus !

Car, enfin, où s'amorcerait une réaction ? Toute interrogation sur l'identité des Wallons est proscrite. Ils se fondent dans une Communauté française tard appelée Communauté Wallonie-Bruxelles rien que pour la montre. Quand ils se retrouvent entre eux, à l'échelon régional, ils s'entendent comme larrons en foire pour ne jamais aborder ce sujet essentiel.

Et le contrepoids du quatrième pouvoir ? Parlons-en ! Les Wallons, qui, il y a encore un demi-siècle, avaient une presse d'opinion, en sont aujourd'hui dépourvus. La revue de presse à la radio en fait la démonstration quotidienne. Quel contraste avec la Flandre qui compte dans ses rangs nombre d'éditorialistes de talent ! Faut-il s'étonner que le citoyen se contente, en pareil cas, de suivre l'actualité tamisée de la radio et de la télévision ? Et, soit dit en passant, du succès croissant, des médias français ? Quant aux deux quotidiens de qualité édités à Bruxelles, ces piliers du régime, ils se gardent bien évidemment de traiter d'un sujet tabou.

En somme, les Wallons n'ont droit à un éclairage correct ni sur leur passé, ni sur le présent ni sur l'avenir. C'est peut-être la condition de la quiétude d'une classe politique qui ronronne. Grand bien lui fasse pour un temps désormais compté à une Belgique branlante ! L'opinion publique est en plein désarroi. Elle va finir par reconnaître que l'option offerte par le Rassemblement Wallonie-France est non seulement la meilleure mais la seule !



FLAMANDISATION DE L'ADMINISTRATION

Nous avons tenu à reproduire ci-dessous l'exposé de M. Michel LEGRAND, directeur au ministère de la Justice et l'un des responsables du GERFA. Cet exposé très révélateur a été fait le 14 décembre à Namur à l'invitation de M. Paul-Henry Gendebien et devant le Comité directeur du RWF/RBF qui réunissait près de 100 délégués.

Dans son éditorial publié dans Diagnostique (novembre 2002), M. Legrand avait précisé que la flamandisation de l'État fédéral s'opérait « à toute vitesse avec la complicité du monde politique francophone, qui fait preuve d'une faiblesse rare et d'une méconnaissance flagrante des enjeux économiques, stratégiques et sociaux ». Déjà sont sous la coupe flamande la Sûreté de l'État, la police fédérale, la Poste, la SNCB, Belgacom, etc., etc....

Nos braves élus – ceux du front du refus (sic) – ne verraient-ils rien ? Si, bien sûr, mais que ne feraient-ils pas pour sauver la Belgique... et leurs places !

Le 18 mai, les Wallons et les Bruxellois auront la parole. Sauront-ils s'en servir ?

Il ne fait de doute pour personne que l'administration se flamandise à marche forcée. A un moment où le nord du pays réclame de nouvelles compétences ou stigmatise les transferts Nord-Sud, il paraît intéressant de décrire le mécanisme de la flamandisation des services publics et de montrer par là que le nord du pays est, quoi qu'il en dise, fortement intéressé par la conservation et le renforcement des leviers de pouvoir fédéraux et bruxellois.

Le problème de la flamandisation de l'administration se pose à trois niveaux précis :

- A. celui de l'administration fédérale ;
- B. celui de l'administration régionale bruxelloise
- C. celui des administrations communales des 19 communes de la région bruxelloise.

A. ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Dans l'administration fédérale, on distingue classiquement les services centraux dont l'activité s'étend à tout le pays et les services extérieurs dont l'activité s'étend à une région déterminée, homogène linguistiquement dans la plupart des cas ou bilingue dans les cas de la Région bruxelloise ou de la Région de langue allemande.

1. Les services centraux

1.1. La règle de base

Jusqu'au vote de la loi du 12 juin 2002, la règle en vigueur dans les services centraux était « l'unilinguisme des agents et le bilinguisme des services ».

En clair, cela signifiait que les agents pouvaient être unilingues et qu'ils ne devaient donc pas faire la preuve de la connaissance de l'autre langue, que ce soit au niveau des concours de recrutement ou au cours de la carrière.

Quant au bilinguisme des services, il signifiait que tout service devait être constitué de façon à ce qu'il puisse répondre dans la langue de l'usager.

1.2. Le calcul des emplois

Quant au nombre d'emplois, il était réparti en fonction de la règle de la parité, d'une part, et en fonction du calcul du volume des affaires d'autre part.

Ainsi, à partir du grade de directeur (rang 13), les emplois sont répartis paritairement entre le cadre français et le cadre néerlandais. En dessous du grade de directeur, les emplois sont

répartis en fonction du volume des affaires, c'est-à-dire en fonction de l'importance et du nombre de dossiers traités respectivement en français et en néerlandais.

1.3. Les règles d'aménagement

Comme l'application stricte du principe de l'unilinguisme des agents et du bilinguisme des services pouvait bloquer la marche des services, la loi prévoyait deux aménagements importants.

Ainsi, à partir du grade de directeur, un cadre bilingue représentant 20 % du total des emplois était prévu, ce cadre bilingue, lui-même composé paritairement, était ouvert aux agents qui avaient fait la preuve de la connaissance approfondie de l'autre langue.

Par ailleurs, quand un chef d'administration était unilingue, il lui était adjoint un adjoint bilingue de l'autre rôle linguistique.

1.4. Conclusion

Ce système mis en place par les lois coordonnées de '66 donnait entièrement satisfaction dans la mesure où il permettait de servir l'usager dans la langue de son choix et où il permettait à un agent unilingue de faire une carrière normale, indépendamment de toute exigence linguistique réglementaire.

On pouvait noter cependant que le cadre bilingue réservé aux agents du rôle français n'était jamais complet et que la règle du volume des affaires était souvent appliquée à l'avantage des Flamands. Par ailleurs, les lois linguistiques étaient largement inappliquées dans les grands parastataux comme la Régie des Voies aériennes (à peine 1/3 des emplois francophones) ou à la défunte Régie des Transports maritimes (1 emploi francophone sur ...1.500 !).

Même si le bilan de l'application n'était pas excellent, elle garantissait néanmoins le droit des Francophones et un certain équilibre entre plusieurs exigences.

1.5. La réforme Van den Bossche

Van den Bossche met fin à l'unilinguisme des agents aux grades supérieurs et le remplace par le bilinguisme fonctionnel.

En résumé, tout fonctionnaire chargé d'une fonction de management ou d'une fonction d'évaluateur devra, à l'avenir, être bilingue et prouver la connaissance de l'autre langue. Il ne s'agit pas d'une connaissance élémentaire mais d'une connaissance relativement poussée permettant, entre autres, de mener une conversation courante et de conduire un entretien

d'évaluation (voir art. 43ter, § 7 des lois coordonnées) L'instauration du bilinguisme fonctionnel sonne le glas de la carrière pour les agents francophones qui ne maîtrisaient pas la langue néerlandaise ou qui ne sont pas intéressés par son apprentissage.

Comme nous l'écrivions précédemment dans l'éditorial de *Diagnostic* de novembre 2002 :

A terme, cela signifie que les Francophones non « bilingues », qui représentent la grande majorité et la quasi-totalité des Wallons, ne détiendront plus aucun poste de direction dans les administrations fédérales qui seront désormais réservées à des Flamands plus ou moins bilingues (mais de moins en moins bon bilingues), avec pour conséquence directe que la langue néerlandaise s'imposera de plus en plus comme la langue de travail au sein de l'administration fédérale. Quant aux rares Francophones bilingues, souvent subtilement poussés par les Flamands pour satisfaire aux exigences formelles des lois sur l'emploi des langues, ils n'ont souvent comme principale qualité que d'être bilingues au détriment des aptitudes et des compétences intrinsèques indispensables à la gestion de la chose publique, et sont relégués dès lors à des postes sans pouvoir réel.

Dans la foulée, Van den Bossche met fin aux béquilles du système, à savoir le cadre bilingue et surtout l'adjoint bilingue. Par ailleurs, la partie des emplois entre Francophones et Néerlandophones est désormais limitée aux seules fonctions de management et non plus à l'ensemble des fonctions à partir du rang 13.

2. Les services d'exécution situés en Région bruxelloise

Il y a lieu de se référer aux règles en vigueur pour les administrations locales, ce qui implique en principe que les fonctionnaires doivent prouver la connaissance du néerlandais.

B. LA RÉGION BRUXELLOISE

Après la loi de '89, les mêmes règles prévalent à la Région bruxelloise, à savoir le bilinguisme des services et l'unilinguisme des agents. Les emplois à partir du grade de directeur sont donc répartis paritairemment et la règle du volume des affaires implique le comptage des dossiers traités en français et en néerlandais, ce comptage a cependant été remplacé par un accord politique qui fixe le nombre d'emplois francophones à 70 % et le nombre d'emplois flamands à 30 % !

Ces deux dispositions ne tiennent pas compte de la répartition entre Francophones et Néerlandophones en Région bruxelloise.

Ainsi un comptage sérieux des affaires aboutirait sûrement à répartir les emplois selon une clé de 80 % F et de 20 % N. Par ailleurs, la règle de la parité des emplois de direction souvent

avancée comme contrepartie de la parité à l'Etat fédéral, où les proportions entre F. et N. sont de 45 % et 55 %, ne peut se justifier dans une région où les proportions d'habitants sont de 85 % F et 15 % N.

Ainsi, à la Région bruxelloise, en dehors de toute réforme, le déficit linguistique au préjudice des Francophones est extrêmement important par l'application de la règle de la parité, d'une part, et par l'établissement forfaitaire et illégal du volume des affaires.

Cette situation difficile pourrait cependant encore se détériorer si les règles en vigueur à l'Etat fédéral étaient imposées, d'une manière ou d'une autre, à la Région bruxelloise et si le bilinguisme fonctionnel y était requis !

C. LES COMMUNES DE LA RÉGION BRUXELLOISE (LES DIX-NEUF COMMUNES)

Comme nous l'avons dit plus haut, la Région bruxelloise compte au moins 85 % de Francophones, ce qui signifie d'ailleurs que certaines communes comptent jusqu'à 90 et 95 % de Francophones. Les lois sur l'emploi ont cependant instauré un système de bilinguisme généralisé qui implique que, pour être nommé dans une administration locale, il faut nécessairement que le candidat fasse la preuve de la connaissance du néerlandais et que les emplois à partir du rang de division (rang 11) soient répartis paritairemment.

Communes périphériques à facilités

Les candidats doivent disposer d'un diplôme délivré en néerlandais ou, à défaut, prouver la connaissance approfondie du néerlandais.

Dans quatre communes, les fonctionnaires ne peuvent exercer une fonction les mettant en rapport avec le public, s'ils ne justifient pas une connaissance **élémentaire** de la langue française. Cette exigence n'est pas imposée pour Rhode-Saint-Genèse et Wezembeek-Oppem !

Conclusion

Comme nous l'avons vu, le poids des Francophones à l'intérieur de l'administration fédérale s'est fortement détérioré sous le gouvernement actuel. L'instauration du bilinguisme fonctionnel et ses corollaires aboutit à supprimer le droit pour le fonctionnaire francophone unilingue d'occuper des emplois de haute direction et réduit considérablement le principe de la parité.

Cette position risque de s'étendre à l'administration bruxelloise où les règles appliquées favorisent déjà fortement les fonctionnaires flamands. Quant aux communes bruxelloises, engluées dans un bilinguisme inutile, on ne voit guère poindre une amélioration qui tiendrait compte de leur composition linguistique.

A lire absolument le dernier ouvrage de

Paul-Henry Gendebien, *Le choix de la France, Bruxelles*, éd. Luc Pire, 2001.

Le livre qui remet les pendules à l'heure : les vraies circonstances de la naissance de l'Etat belge, son existence de plus en plus menacée, sa fin inéluctable et... l'avenir français de la Wallonie et de Bruxelles.

LA FIN DE LA BELGIQUE... S'IL N'Y A PAS UN SURSAUT

Interview de Raymond Langendries par Jean Rosoux et Jacqueline Liesse dans *Samedi première* du 1er février 2003.

L'ancien président de la Chambre attend un sursaut du côté flamand. Mais, y croit-il un seul instant ?

{...}

Jacqueline Liesse (JL): Vous semblez particulièrement attentif aux prochains résultats électoraux en Flandre ?

Raymond Langendries (RL): C'est le résultat en Flandre qui va compter. Pour nous, notre propre résultat va être important; je veux dire pour le CDH. {...} Mais après notre résultat à nous, c'est le résultat en Flandre qu'on va dépiauter, qu'on va regarder de très, très près. Qu'est-ce que le *Vlaams Blok* va de nouveau faire? Il est en progression... Il va encore l'être!

Jean Rosoux (JR): C'est vrai que ça peut inquiéter. Mais ce qui va être déterminant, c'est de savoir ce que va faire le *CD&V* et ce que va faire le *VLD*. C'est ça que vous allez d'abord regarder!

RL: Mais l'inquiétude que vous pouvez avoir d'une progression du *Vlaams Blok*, elle est terrible. Ils sont déjà 15 députés au Parlement! Vous leur donnez quelques % de plus et ils risquent de devenir une des grosses formations politiques de ce Parlement.

JR: Il peut devenir le 3e parti flamand sans problème.

RL: Oui! C'est ce que donnent les sondages. Mais n'oubliez pas qu'en prenant des voix en plus, il va les chercher quelque part. Il va aller les chercher où ? Il y a le délitement de l'ancienne *Volksumie* (*Spirit* ou je ne sais plus comment il s'appelle). Et puis nous verrons bien. Mais le véritable débat d'une formation d'un nouveau gouvernement passe par le résultat des élections en Flandre.

JR: Comment voyez-vous les choses? {...} Parlant du sondage de ce matin, le *Standaard* annonce, entre *CD&V* et *VLD*, un score très serré. Ça tient dans la marge d'erreur des sondages: 0,3 ou 0,4%. {...} Si c'est tellement serré, quel impact cela peut-il avoir sur le paysage politique et, en tout cas, sur les perspectives d'alliance avec le Sud du Pays?

RL: D'abord sur les perspectives au Nord du Pays: c'est clair que si le *CD&V* est à égalité avec le *VLD* et que le *VB* progresse encore en Flandre, il y aura impossibilité mathématique d'avoir une formation qui n'est que bipartite comme M. le Premier ministre le souhaite. Donc, il peut sortir de sa tête la possibilité de gérer ce Pays avec quatre partis! C'est faux pour ce qui concerne la Flandre. C'est faux! ... sauf dans une autre perspective.

Ensuite, ça peut jouer sur la composition du Gouvernement, notamment du côté francophone, et donc on peut se poser la question de savoir si, pour la première fois dans l'histoire de ce Pays, on n'aura pas un gouvernement asymétrique.

JL: Vous n'excluez pas cela?

RL: Non! Pas du tout! Comment exclure maintenant la possibilité d'un gouvernement asymétrique avec tout ce que l'on voit? Je suis persuadé que le *CD&V* s'il est dans le Gouvernement, aimerait bien nous avoir avec lui

JL: Vous parlez avec le *CD&V* ? À propos du vote de la St-

Polycarpe, vous disiez tout à l'heure que ça ne s'était pas très bien passé, que les gens du *CD&V* vous regardaient un peu de travers,... Maintenant, vous en êtes où ?

RL: Ça va beaucoup mieux! On se parle et on s'entend sur un certain nombre de points.

JR: On se parle et on s'aime bien...? Il y a une forme de lucidité, quand même! Le MR a une affinité avec le *VLD* ; mais c'est une affinité teintée de méfiance. La même chose du côté du PS vis-à-vis du *SP*... N'est-ce pas la même chose chez vous? {...} Il y a de la méfiance?

RL: Oui! Il y a de la méfiance, bien entendu! Mon analyse est que s'il y a un gouvernement asymétrique - prenons l'hypothèse d'un gouvernement *CD&V-VLD* - peut-on imaginer que la partie francophone serait PS-MR ? Qu'est-ce que ça va nous amener cette hypothèse-là? Elle n'est pas à exclure ; ça donne une majorité du côté francophone et une majorité du côté flamand.

JR: Ça va être dur!

RL: Oui, ça va être dur! Mais c'est la fin de la Belgique! Et vite! Pourquoi? Parce que vous aurez mis ensemble, et sans la contrepartie du côté sud du Pays, des forces centrifuges néerlandophones qui vont accélérer, et accélérer, et accélérer, ... le processus d'abord dit «de confédération» puis, après, de scission de l'État.

JR: N'est-ce pas là la lecture que l'on peut faire du «jeu politique» ? Il y a un contraste entre, d'une part, {...} la tendance flamande à davantage de défédéralisation, de régionalisation et de communautarisation des compétences et, d'autre part, le réalisme des Francophones qui consiste, quels que soient les partis de la majorité, à freiner au maximum ce processus? Voyez-vous autre chose si vous étiez demain au pouvoir?

RL: Non! Non! Mais je pense qu'on a lâché beaucoup de choses sous ce gouvernement-ci, sous cette majorité-ci. C'est clair que, pour pouvoir obtenir le refinancement de la *Communauté française*, il fallait lâcher un certain nombre de choses aux Flamands. Ceci étant fait, il n'y a plus maintenant aucune raison d'accepter un certain nombre de régionalisations complémentaires, de toucher à la Sécurité sociale, etc. ... Donc, si on laisse faire ça, on enclenche le processus d'un système de scission de l'État belge qui va aller à une vitesse vv' !

JL: Mais il y a le front francophone. Et à vous entendre, on vous sent quand même très, très mitigé ou plutôt «résigné» face à cette scission qui s'annonce ...

RL: Je vais vous dire - mais c'est tout à fait personnel, ce n'est pas mon parti - nous...

JR: Oui ! Mais c'est intéressant, puisque vous étiez président de la Chambre. Et cela, c'est un excellent poste d'observation !

RL: Oui, tout à fait ! Et ce que j'ai comme poste d'observation maintenant est tout aussi bon puisque je suis chef de groupe à la Chambre. Nous allons tout droit vers un délitement de l'État

belge ! D'une manière accélérée... s'il n'y a pas un sursaut quelque part...

JR : Et en tant que responsable francophone, est-ce que vous avez le sentiment que les Francophones sont prêts ? {...} Robert Deschamps (ndlr : professeur aux FUNDP à Namur), dans une tribune libre du *Soir*, disait récemment: *Il faut que les responsables politiques francophones se préparent à ce que vous venez d'annoncer: un «délitement de l'État belge»*. Est-ce que vous pensez qu'il y a une alternative ? Est-ce qu'on s'y prépare ? Ou bien est-ce qu'on improvisera à ce moment-là ?

RL : Non, il n'y a pas de préparation à cela ! On ne s'y prépare pas dans ce «front francophone». On se prépare à quoi, en front francophone ? À répondre à l'immédiat, c'est-à-dire à savoir ce que nous allons faire... peut-être, dans le cadre d'une déclaration de révision de la Constitution, et de déterminer quels sont les éléments sur lesquels les francophones ne veulent pas bouger...

Nous disons déjà que, par rapport à ce front-là, les accords du mois d'avril qui acceptent de remettre l'article 195 en révision, c'est-à-dire qui permettent de réviser la Constitution sans qu'il y ait déclaration de révision, c'est un coup mortel aux thèses francophones et à la volonté de ne plus continuer de manière permanente les réformes des institutions. Laisser la réforme permanente des institutions, c'est donner à la Flandre la capacité de prendre son chemin quand elle le veut et comme elle le veut. Donc, il y a déjà une difficulté majeure à ce niveau-là.

Se préparer à d'autres scénarios ? Oui, je pense qu'il faut le faire. Il ne faut jamais mettre dans un tiroir le scénario du pire parce qu'on ne sait jamais à l'avance si le pire ne peut pas arriver.

JR : Autrement dit, il faut se préparer à choisir son avenir plutôt que de le subir.

RL : En tout cas, cela doit être, me semble-t-il, une des tâches des responsables politiques.

LE VRAI MOTEUR DE L'EUROPE

Le 23 janvier dernier, le Président Jacques Chirac et le Chancelier Gerhard Schröder ont inauguré en grande pompe la nouvelle ambassade de France à Berlin. Ce vaste bâtiment, œuvre de l'architecte Christian de Portzamparc, a été édifié à l'emplacement de l'ancien, situé Parizer Platz – tout un symbole !

Interrogé par *Arte*, l'ambassadeur Claude Martin a rappelé le développement des relations bilatérales qui impliquent l'échange constant des

expériences françaises et allemandes dans différents domaines (notamment en matière de Sécurité sociale) et l'intensification de l'étude de la langue de l'autre.

« Lorsque la France et l'Allemagne parlent d'une même voix, c'est la jeune Europe qui s'exprime », ont répondu aux Américains les ministres des Affaires étrangères des deux pays, rejoints par leur collègue Louis Michel au début de février. C'est une évidence ; d'où l'intérêt pour les

Wallons et les Bruxellois – s'ils le veulent ! – de se réunir le plus vite possible à ce bloc fort de 145 millions d'habitants et non de s'obstiner à demeurer dans un Benelux néerlandophone à 84 % !

L'attitude de M. Michel pourrait-elle se comprendre comme un premier pas en direction de la France ? L'avenir nous l'apprendra.

(11 février 2003)

J.L.

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Et si on se penchait, cette fois, sur l'étymologie de quelques mots (naturalisés) français ?

Réponses p. 31.

1. esquinter :

- A. du latin *exquintare* = couper en cinq.
- B. de l'ancien haut allemand *scinten* = tourmenter.
- C. de l'italien *sguinzagliare* = lâcher les chiens.

2. nénuphar (nouvelle orthographe : nénufar) :

- A. de l'italien *ninfa* = nymphe.
- B. de l'allemand *Nilfahne* = fanion du Nil.
- C. du persan par l'arabe *ninûfar* = lis d'eau.

3. ghetto :

- A. aphérèse de l'italien *borghetto* = petit bourg réservé à une communauté juive.

- B. de l'italien *guetto* = quartier de Venise où les juifs étaient contraints de résider.

- C. de l'italien *agguato* = embuscade.

4. houille :

- A. de l'ancien haut allemand *fluoh* par l'allemand moderne *Fluh* = paroi rocheuse.
- B. du francisque *hukila* = tas, bosse, par le wallon *hoye*.
- C. de l'interjection onomatopéique de douleur : ouille.

5. laser :

- A. de l'allemand *lasieren* = peindre de couleurs transparentes.
- B. du néerlandais *lassen* = souder à l'arc électrique.
- C. acronyme de l'anglais : *Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation*.

LA RÉUNION : COMMENT ?

Entendrons-nous encore dire qu'en France, on ne s'intéresse pas à la Wallonie ? Voici un important message d'un lecteur français qui témoigne d'un examen approfondi du processus de réunion.

M. Cédric CHOPIN de Mouy (Oise), contrôleur du Trésor public et abonné à notre revue, nous écrit : *J'ai pris conscience très tôt du caractère artificiel de la séparation entre la France et la Wallonie et des situations absurdes qu'elle engendre. Je suis donc avec attention l'actualité du mouvement réunioniste. Je n'ai pas résisté à l'envie d'apporter ma contribution, et me suis permis de rédiger « à titre expérimental » cette sorte de synthèse, en insistant non pas sur le pourquoi, mais sur le comment.*

A l'heure où les futures échéances électorales belges font ressurgir les mêmes débats et les mêmes exigences communautaires, ajoute C. Chopin, se pencher sur les évolutions que connaît la France permet d'ouvrir d'autres perspectives. La récente réforme constitutionnelle française a, en effet, une importance que se gardent bien de souligner les élites wallo-bruxelloises. Les obstacles juridiques et psychologiques à la réunion sont désormais levés. Il convient maintenant de la rendre acceptable, voire souhaitable par les Wallons. Pour être entendu, le discours réunioniste doit s'articuler autour de notions claires, définissant chacune une ligne d'action.

Vu la pertinence et la clarté de cette note, nous la publions ci-dessous et invitons nos lecteurs à nous faire part de leurs remarques.

LES OBJECTIFS

L'intégration – Il s'agit bien entendu de l'objectif final : faire de la Wallonie (et de Bruxelles) un territoire français. Cela semble évident, mais témoigne également du refus des solutions intermédiaires (par ex. : souveraineté-association) sauf pour une très brève période. Concrètement, les Wallons deviendraient des citoyens français à part entière qui, participant aux élections nationales, enverraient des représentants aux assemblées. Ils auraient accès à tous les emplois publics réservés aux nationaux (armée, justice, police, impôts, etc.). Seules, les compétences exercées actuellement par l'État fédéral belge le seraient par l'État français. Le transfert des compétences détenues par les Communautés et les Régions sera limité, compte tenu du processus de régionalisation actuellement en cours en France.

La continuité – Il s'agit ici de préserver l'identité wallonne au sein de la République et de conserver la plus grande partie de ses institutions. La chose est juridiquement possible depuis la régionalisation française évoquée ci-dessus. De toute façon, la France n'est pas, et n'a jamais été, un monolithe ; elle a toujours su gérer sa diversité dans le respect de l'unité nationale (la République des « petites patries »).

Une simple loi suffirait à établir le statut de la Wallonie en France : elle deviendrait une nouvelle « collectivité à statut particulier ». Son niveau d'autonomie équivaldrait au moins à celui des Régions françaises (développement économique, emploi, aménagement du territoire, transports régionaux, logement, lycées, formation professionnelle, etc.). Mais le plus probable est qu'elle conservera l'essentiel de ses prérogatives, à quelques restrictions près (santé publique, en partie agriculture, compétences législatives, diplômes).

Certaines lois belges resteraient en vigueur, comme en Alsace et en Moselle qui ont conservé un droit local en matière associative, notariale, sociale ou religieuse (régime concordataire). Ces conditions garantiront la continuité entre une Wallonie belge et une Wallonie française. La réunion ne sera donc en aucun cas une annexion, chose d'ailleurs que les Wallons, à juste titre, n'accepteront jamais. De même qu'il ne sera jamais question pour eux de renier leur « passé belge » : en rejoignant la France, ils emporteront leur part de Belgique avec eux.

L'échange – La Wallonie a de nombreux atouts à faire valoir, étouffés dans le carcan belge : réseau scolaire (fréquenté par les jeunes Français du Nord), universités (parmi les meilleures du monde), qualité de certains médias très lus, regardés et écoutés en France du Nord...

Le territoire wallon tissera des liens étroits avec les régions les plus proches (Nord – Pas-de-Calais, Lorraine, Champagne-Ardenne). Les infrastructures les reliant, scandaleusement limitées à ce jour, se mettront en chantier (ex. : liaison ferroviaire Valenciennes-Mons, voie rapide Charleroi-Jeumont ou Charleroi-Charleville-Mézières), favorisant les échanges économiques et humains **dans les deux sens**. Le tourisme, qui se développe grâce à une politique volontariste de la Région wallonne, profitera de cet essor. Autre illustration : l'entreprise TOFF de Mouscron distribue ses publicités jusqu'en Picardie.

Les échanges concernent aussi les idées : la Wallonie apportera des solutions expérimentées en Belgique sur des problèmes comme l'euthanasie, qui ne seront pas rejetées par la France mais préservées, étudiées, débattues. Dans de nombreux domaines, l'influence sera réciproque : droit, culture, langage, aménagement urbain, etc. Ce ne sont là, bien entendu, que quelques exemples. Ils montrent, en tout cas, que la Wallonie ne sera pas considérée en France – et de loin – comme quantité négligeable. Elle sera écoutée, car ses habitants et ses potentialités sont appréciés, attendus. En fait, ce n'est pas une simple région qui se réunirait, mais bien la moitié d'un État.

LA STRATÉGIE

La « sentinelle » – Comme son nom l'indique, il s'agit pour l'essentiel d'entretenir une flamme, celle de l'idée réunioniste et républicaine en Belgique francophone, car on ne peut nier que l'idée d'une Wallonie française reste encore minoritaire. Quand bien même le processus de dislocation de l'État belge semble inéluctable, il peut survivre encore des années. Il ne faut pas voir là du pessimisme : les républicains du XIXe siècle, en France, ont, pendant des décennies, adopté une telle attitude et finalement triomphé en s'aidant habilement des circonstances.

Le recours — Quand la Belgique aura été rejetée par la Flandre, certains élus francophones se trouveront complètement dépourvus et s'accrocheront jusqu'au bout à un système dépassé. Il faudra alors proposer une autre solution qui nécessitera des relais :

dans le monde politique. L'idéal serait de compter sur de nombreux réunionistes à tous les niveaux, sans oublier que cette sensibilité se retrouve dans les autres tendances politiques, mais encore contraintes à la discrétion.

dans la société civile (administration, milieux culturels, universitaires, économiques, etc.) dans le but de diffuser le message et de disposer, le moment venu, de cadres favorables à la réunion. L'exemple historique le plus marquant est celui du retour du général de Gaulle en 1958, rendu possible, certes, par la guerre d'Algérie, mais aussi par les réseaux (élus, fonctionnaires, militaires,...) que ses partisans avaient su créer, puis, par un élan politique en sa faveur.

La « conquête » — S'ils sont suffisamment nombreux, les élus réunionistes accèderont probablement aux responsabilités au niveau communal (maire, échevin, conseiller) ou régional (député, ministre). Mais on les imagine mal participer au gouvernement fédéral. À défaut d'une participation, ils devront adopter ou rejeter les décisions des assemblées. Ils pourront soutenir tout projet rapprochant les deux pays (coopération transfrontalière entre collectivités locales, infrastructures). La défense de l'identité et des intérêts wallons sera également au programme. De même que l'information sur la réalité française : décentralisation, possibilité d'un statut spécial. C'est à ce niveau que le réunionisme, sortant de sa position de repli, deviendra une perspective suscitant l'adhésion d'une grande partie de la population.

LES SCÉNARIOS ENVISAGÉS

Il est impossible de déterminer quel sera le facteur déclencheur de la sécession : blocage politique, crise royale, émancipations régionales ? L'histoire montre que les choses ne se passent jamais comme on les imagine ! Néanmoins, une description des mécanismes de la séparation, sur un plan institutionnel, est faisable. Elle est même nécessaire : si la Belgique s'effondre brutalement, il faudra disposer d'une trame qui organisera les choses. Tout en sachant que l'improvisation et l'imprévu prendront une grande place. Voici un scénario possible :

Étape 1 :

les Régions prennent le contrôle de l'État fédéral

Les autorités fédérées, en accord avec les groupes linguistiques du parlement fédéral, désignent un gouvernement de techniciens et de personnalités de second rang pour gérer les affaires courantes et « solder les comptes » de l'État belge (cf. P.-H. Gendebien, *Le choix de la France*). Les élus fédéraux rejoignent les parlements régionaux : ils siègent encore au niveau central, mais n'agissent plus qu'en tant que délégués des Régions. Les institutions wallonnes (et bruxelloises) fusionnent ou, au moins, se dotent d'une direction commune de façon à négocier la partition.

Étape 2 :

le démantèlement progressif de l'État belge

La Flandre s'entretient aussitôt avec le gouvernement fédéral « liquidateur » et la Wallonie au sujet du transfert des compétences fédérales. Les modalités seront sans doute identiques à celles de la procédure de révision constitutionnelle, afin de préserver la continuité de l'action publique. Elle s'organise en un État souverain de fait (Constitution, défense, etc.) au fur et à mesure des votes.

La Wallonie, quant à elle, négocie le traité d'adhésion avec la France. Les compétences fédérales restent, pour elle, au niveau du gouvernement de liquidation. L'État français noue des contacts avec ce dernier, notamment pour conclure des accords financiers provisoires et étudier les domaines qu'il devra reprendre. On peut supposer que, par suite des transferts flamands, le gouvernement de liquidation ne comportera à la fin que des membres francophones. Avant cela, il aura servi d'instance intermédiaire et de lieu de concertation entre le Nord et le Sud pour les problèmes les plus délicats : frontières définitives, présence flamande à Bruxelles, etc.

Étape 3 :

la partition proprement dite

La Belgique cesse juridiquement d'exister le jour où la Flandre accède à la souveraineté. Il se crée un organisme public binational chargé des derniers points laissés en suspens (ex. : la dette), dans l'attente d'un accord définitif entre la France et la Flandre. La Wallonie connaît une brève période transitoire de quelques mois au plus en tant que « non-État » (ni indépendant ni encore réuni, mais associé), période à l'issue de laquelle le gouvernement de liquidation se saborde.

Étape 4 :

l'intégration de la Wallonie à la France

Les pouvoirs régaliens vont à la France : la fiscalité, la justice, la police... passent sous son contrôle ; cela se fait « à structure constante », c'est-à-dire sans toucher, dans un premier temps, ni aux lois ni à l'organisation.

L'élaboration du statut de la Wallonie, déjà préparé par le traité d'adhésion, s'effectuera en commun : les parlementaires wallons, siégeant à l'Assemblée nationale et au Sénat, rédigeront le texte de la loi avec leurs collègues français.

Ce n'est qu'ensuite que la Wallonie s'intégrera progressivement selon les objectifs évoqués plus haut. Une commission, prévue dès le traité d'adhésion, composée de parlementaires nationaux, régionaux wallons, de juristes et/ou de représentants divers en fonction des sujets évoqués, établira la liste des lois locales à préserver et des cas particuliers à étudier, tel celui de l'armée qui connaîtra une transition très courte. Elle fusionnera avec son homologue en tenant compte des restructurations respectives. Les seules restrictions ne devraient concerner que les forces stratégiques.

En fait, la réunion touchera, certes, chaque domaine de la vie sociale, mais sans provoquer de grands bouleversements ni de traumatismes, dès lors que la Wallonie saura, le moment venu, que faire et où aller !

UN DIVORCE SOUS CAPE, ET ENSUITE ?

Marc DE MIDDELEER, Docteur en Droit, UCL

Les hommes ne peuvent pas concevoir que les choses arrivent par hasard (Umberto ECO)

Il n'y aurait pas de « question belge ». Ainsi le veulent inébranlablement les bien-pensants.

• Les nouveaux signes d'une rupture maquillée

Mais voici que quelques manifestations de l'actualité viennent gâter le ronron confortable et tranquillisant.

D'abord, il y a l'évocation faite très crûment dans l'enceinte politique et médiatique de la survie incertaine du royaume. C'est là une franchise toute nouvelle, intéressante au regard des évolutions historiques.

Dans l'Europe contemporaine, les réveils identitaires restent surprenants et toujours impressionnants. Au début du XIX^e siècle, le Royaume-Uni voulait croire qu'il n'y avait pas de question irlandaise et l'indépendance de l'Irlande semblait une chimère pour les Européens... Récemment, il y eut le « divorce de velours » des Tchèques et des Slovaques et « l'implosion » de la Yougoslavie, États nés des œuvres de la diplomatie des Puissances, à l'instar de la création de la Monarchie constitutionnelle belge.

Qui donc aurait prévu ou prédit ces ruptures ?

Aujourd'hui, aux portes de la France, l'« évaporation » de la Belgique (pour reprendre le terme entendu dans le parti du Premier ministre belge) poursuit doucement son cours, dans la sérénité des voisins. Car, si les symptômes en sont nombreux, la méthode utilisée du faux-semblant, faite de tromperie sémantique (des mots impropres pour dissimuler les vraies intentions) et d'artifices juridiques pour un détricotage institutionnel **graduel**, tranquillise et engourdit les consciences.

Autre manifestation révélatrice : « les adeptes de la belgitude » rendent publique leur vive inquiétude. Pour preuve, la publicité politique que leur mouvement *B Plus* insère en caractères gras dans la presse en ce début de 2003 : « Non au confédéralisme et au séparatisme », lit-on dans *La Libre Belgique* (18-19/01/03). Et d'en appeler à la consultation populaire. Cela dans l'espoir de faire barrage précisément aux mesures essentielles de la réforme de la Belgique exigée, dans une remarquable unanimité, par les représentants élus du peuple flamand.

Après leurs quatre années de débats parlementaires à ce propos, ces politiciens trahissent-ils donc vraiment la volonté des Flamands ? Cette thèse, défendue par la bourgeoisie francophone - à la supposer fondée ? - fait injure à la démocratie en Flandre. On sait la thèse inexacte, cependant on veut y croire, rêve d'« ancien Belge » obligeant.

Et puis, il y a la confirmation officielle : fort de la surenchère nationaliste dans « la patrie du Lion de Flandre », le ministre-président Patrick Dewael, heureusement modéré

à l'inverse de son prédécesseur (*sic*), présentait le 7 janvier au Parlement flamand les cahiers actualisés des revendications.

Il scinde pratiquement toutes les compétences et tous les budgets restés fédéraux, à savoir : les impôts des personnes et des sociétés, l'économie et l'emploi, les soins de santé et les allocations familiales, la SNCB, les réglementations et police routières. Pour être cohérent, le *CD&V* y ajoute la scission de la Justice.

La Flandre est on ne peut plus claire. Bruxelles est sa capitale, l'aéroport de Bruxelles-National sera demain flamand. Belges, disiez-vous ?

Au nom de l'homogénéité et de la purification ethnolinguistique, M. Dewael en appelait le 6 novembre 2002 à la formation d'un « front flamand ». Il déclare que les facilités accordées pour l'usage de la langue française dans la périphérie de Bruxelles *ont par définition vocation à s'éteindre et doivent être supprimées* ! L'amnésie politiquement organisée de la Flandre nourrit sa mauvaise foi. Cette attitude est en parfaite contradiction avec l'Accord de coopération culturelle que l'État français signa avec la *Vlaamse Gemeenschap* le 28 septembre 2000, le premier et le seul texte existant par lequel le gouvernement flamand s'engage à développer la langue et la culture françaises. C'est évidemment à titre de réciprocité (1). Manipulée, la France va-t-elle, dans les faits, se laisser berner et ne pas faire respecter l'engagement de la Flandre ? Ce serait pur beurre pour le Flamand, camouflet pour le Français et ses frères wallons. Le principe de « non-ingérence assortie toutefois de non-indifférence » vis-à-vis du sort de la « Communauté française de Belgique », celle de Bruxelles et de la Wallonie, ne peut d'évidence conduire la France à l'inertie.

La Flandre n'exige-t-elle pas de cogérer la Région de Bruxelles, zone française à 88 % ? Ce serait un sérieux coup d'arrêt porté au rayonnement français dans l'UE et dans le monde. Certes, on entend les mâles déclarations d'un « front du refus » des forces vives de la Wallonie, réunies à l'Elysette le 9 janvier à Namur, de ces Wallons opposés à toute remise en cause de la solidarité interrégionale, de la solidarité interpersonnelle et du caractère fédéral du droit collectif du travail. Et Luc Willame, chef d'entreprise internationale, observait : *En voulant rediscuter du communautaire, on perd toute identification à la Belgique. A l'étranger, on n'a plus d'image.*

C'est bien vrai. Ce qui n'existe plus dans la vie quotidienne des gens, sauf sur une carte d'identité, ne peut avoir d'image. On n'arrêtera pas l'Histoire ni le flamboyantisme dans son élan. Le communautaire sera bel et bien rediscuté, assorti des concessions wallonnes d'usage mais préjudiciables, jusqu'à la sortie définitive du marais belgo-flamand. Le calendrier en est déjà fixé tactiquement par les Flamands à 2004.

Signe fort de cette dynamique : le projet gouvernemental de révision de l'article 195 de la Constitution, manœuvre adroite pour faciliter et accélérer la désintégration belge. Le constitutionnaliste de l'Université catholique de Louvain, Francis Delpérée, dont la lucidité est à la hauteur de son mal-être politique, estime cette volonté de révision « exécration ». Il prévient dans *Le Soir* (10/01/03) : *Les accords institutionnels de la St-Polycarpe ont été approuvés via des lois spéciales alors qu'il aurait fallu changer la Constitution. L'intention de réviser l'article 195 étend le procédé de manière institutionnelle. C'est exécration. Ce n'est pas la négation de l'État de droit, c'est le déni de l'État constitutionnel. On pourra à l'avenir tout faire par des lois spéciales. Ce jour-là, je ferme la porte. On est en train de scier la branche sur laquelle on est assis...*

Autre signe de la panique : M. Delpérée, tout nouveau candidat sénateur (*La Libre Belgique*, 04/02/03), pose en Lazare Carnot dans des moments où la patrie est en danger. Mais quelle patrie veut-il défendre ?

• Des méthodes et de la façade

Fins connaisseurs de la vie politique, les Ministres d'État Roger Lallemand et Jean Defraigne l'ont dit autrement : *L'État belge est un échec* (pour le premier), *Madame se meurt* (pour le second). L'euthanasie du royaume demande d'enfreindre sa Charte fondamentale par injection de doses successives d'artifices juridiques, dont on vantera le caractère inventif et astucieux. Cela explique, au niveau fédéral où règne l'antagonisme Wallon/Flamand, la méthode du travail gouvernemental dite « du trampoline » que le professeur Delpérée décrivait comme suit à la Conférence Ladeuze (UCL, 06/08/01) : *Le gouvernement discute des grandes lignes d'une réforme. Des objections sont émises. Leur examen est aussitôt reporté. Aux adversaires de la réforme, le Premier ministre répond : « Vos arguments et amendements seront examinés au moment où les projets de loi seront effectivement déposés ». Dans un second moment, on rédige des projets. Des objections sont de nouveau émises. Le Premier ministre reprend alors la parole : « Un accord de principe a déjà été acquis. Les observations ultérieures ne peuvent mettre en cause les résultats obtenus » ! La marge de discussion est devenue ainsi très étroite...*

On comprend mieux le processus d'évaporation de la Belgique. Avidé de pouvoirs autonomes et surtout de rétention de ses moyens financiers, hors des mécanismes d'une solidarité « belge », la Flandre orchestre la partition.

Suivant les principes et la méthode de travail évoqués ci-dessus (chantage à l'éclatement de la Belgique, éventuellement, à l'appui), la Flandre, à chaque fois, marque des points au détriment des Wallons et des Bruxellois. Dans ce cheminement, le décor d'un royaume fédérant deux républiques, palais royal et ordre nobiliaire en ornementation, forme un beau camouflage dont l'utilité n'est sans doute plus dédaignée par le peuple flamand. On voit le piège.

• Assembler sans unir

Telle est la vraie devise de la Belgique « fédérale », dans cette période historique transitoire. « L'union fait la force » convenait à la Belgique unitaire, celle d'une couche sociale homogène, la haute bourgeoisie partout francophone. Ce temps est révolu et l'évolution institutionnelle encore inachevée montre combien il est erroné de confondre la dimension des bons sentiments ou de paisibles relations entre personnes d'une part et la dimension politique, celle des rapports des puissances et des intérêts collectifs ou particuliers sous couvert d'un intérêt communautaire.

La frontière entre la Flandre et la « Belgique française » est perceptible à de nombreux points de vue. Qui plus est, en Flandre, comme le dit l'écrivain triestin Claudio Magris : *La frontière est une idole quand elle est vécue comme barrière pour repousser l'autre* (2). C'est le combat anti-français hargneux à Fouron et dans la banlieue de Bruxelles, dans des frontières indues.

Dans ce refus de l'autre, (le Flamand) se referme sur lui-même, victime de ses préjugés, de ses phobies et de ses incertitudes (2). Cela vaut sur le plan psychologique et affectif.

En matière économique et financière, il serait sot d'attendre encore quelque chose de la Flandre. Chantre de l'unification européenne et de la formation d'une « Europe des Régions », elle justifie ainsi habilement ses actions pour se désolidariser de la Wallonie dans le cadre « belge », renvoyant la charge financière du redéploiement social et économique des bassins industriels wallons à l'Europe et à ses fonds structurels et de cohésion. Bon calcul égocentrique mais contrevenant aux principes et à l'esprit de la construction européenne que Jacques Delors, ancien président de la Commission, rappelait dans un entretien au *Soir* (28/12/02) : *La philosophie de l'Acte unique* (signé en février 1986) *est la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit. Et quand on voit les efforts de la Flandre pour différencier sa fiscalité d'avec celle de la Wallonie, on entend M. Delors dire : Le bon fonctionnement de l'union économique et monétaire implique deux rapprochements sérieux : d'une part, dans l'imposition des revenus des capitaux et d'autre part, entre les conditions des bases et les conditions d'imposition des entreprises au risque de voir certains pays (ndlr : en l'occurrence la Flandre) jouer trop du dumping fiscal par rapport aux autres.*

• Et ensuite

L'État fédéral, comme tout mensonge, ne résistera pas. Une confédération belge des États wallon et flamand, système instable par nature, démontrera vite son inutilité. Les pressions flamandes ne seront pas endiguées. L'association de nos terres romanes avec la France, en dépit de certaines réticences sentimentales, sera bientôt une nécessité. On est dans la ligne droite.

(1) Lettre de l'Ambassadeur de France à l'auteur, le 8 novembre 2002.

(2) *Utopie et désenchantement*, éd. L'Arpenteur, 1999.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

LE 9^e SOMMET FRANCOPHONE D'OCTOBRE 2002
À BEYROUTH : PREMIÈRES IMPRESSIONS

Albert SALON, Président du FFI-France.

Le Sommet vient de se terminer. Répond-il aux attentes et espoirs que la perspective de sa tenue au Liban, dans le contexte politique actuel, pour la première fois en terre arabe, avait fait naître chez les francophones et dans le monde entier ? En quoi a-t-il fait écho aux propositions élaborées depuis des mois, voire des années, et diffusées auprès de tant de responsables et médias français, québécois, mauriciens, africains et autres, par nos groupes de réflexion (Phénix...) et associations de promotion du français et de la Francophonie ? Quelle suite donne-t-il aux propositions de l'AFAL, du « Forum francophone international » dans son appel de Villers-Cotterêts et sa contribution aux résolutions adoptées sur la diversité linguistique et culturelle du monde en février 2002 par le Forum Social Mondial à Porto Alegre, comme par « Avenir de la langue française »... ? Quelles suites à nos articles, conférences, ouvrages (*Les défis de la Francophonie – Pour une mondialisation humaniste*, Alphonse, Max Milo éditions, Paris 2002) ?

Nous appelions tous les participants – au premier chef les dirigeants français – à sortir de l'ornière, de la routine et du déclin consenti, à ne pas se prêter à un nième pauvre sursis, et à provoquer un véritable « sursaut » salutaire.

Alors ? Sursis ou sursaut ?

Disons tout de suite que, même si notre réponse reste nuancée, ce Sommet nous a offert plusieurs bonnes surprises.

La première tient au record de participation : des États et « provinces » membres (54 sur 55) ; de leur représentation au plus haut niveau possible – par des chefs d'État et de gouvernement – (41 sur 55, non compris le Président Bouteflika d'une Algérie non encore membre) ; et des médias. Ce sommet aura sans doute été le mieux couvert par les médias de bien des pays, loin d'être tous de la Francophonie, même s'il faut bien constater que CNN ne l'a guère mieux traité que les précédents. En France même, les médias, jusqu'ici toujours marqués par leur méfiance – voire leur hostilité vespérale – à l'égard de cette entreprise qui n'entre pas dans leurs schémas euro-crêpusculaires, se sont cette fois sentis obligés de lui accorder une attention beaucoup plus vive.

C'est que, venant après « le 11 septembre » qui avait causé son report d'un an, dans l'ambiance détestable de guerres en Orient et les miasmes de « choc des civilisations » et des orages désirés par Huntington et d'autres, notamment entre un Occident (lequel ?) et les mondes arabe et musulman, la perspective de ce Sommet avait créé une énorme attente, confortée par les positions de bon sens récemment prises par la France à l'égard des conflits actuels et potentiels dans la région. Ce que l'ONU n'avait pu vraiment exprimer, on attendait confusément que la Francophonie, avec « la France contre les empires », voulût bien le proclamer avec clarté et vigueur.

La deuxième bonne surprise réside dans la force de la proclamation. La Francophonie affirme son existence politique sur la scène mondiale. La Déclaration de Beyrouth va bien au delà de celle de 1997 à Hanoï, la plus intéressante et la plus politique jusqu'alors.

Laissons aux lecteurs le soin de trouver dans les médias ce qui, avec l'Irak, la Côte d'Ivoire, le conflit israélo-arabe, le terrorisme, fait l'écume et même la substance de nos jours, pour porter notre attention sur ce qui constitue, de notre point de vue d'associations et de militants, l'apport essentiel de ce 9^e Sommet.

Divine surprise : y apparaît enfin, au moins en filigrane, la distinction fondamentale entre deux universalismes.

L'un est impérial. Il consiste – sans être lui non plus exempt de générosité – à considérer que le salut des hommes réside dans leur volonté et leur capacité de quitter leurs mœurs, leurs errances et leurs erreurs, et de s'agréger à un modèle bien défini, intangible, porté par une religion révélée et prosélyte ou par un peuple élu, sûr de lui, de sa prédestination et de sa vérité. Un modèle à prendre ou à laisser.

L'autre est de synthèse. Il part des différences, qu'il reconnaît et valorise, pour rechercher leur convergence, l'ascension en commun vers le point oméga. C'est « l'humanisme intégral » selon Senghor, la noosphère autour de la terre, la rencontre du donner et du recevoir.

Beyrouth a marqué la prise de conscience de l'opposition entre les deux universalismes.

Le premier, impérial, y a été largement identifié à la « globalisation » à l'américaine, modèle servant les intérêts des États-Unis. Mais le sentiment a commencé à se répandre qu'il pouvait s'appliquer aussi à divers autres modèles, dominants dans la région et ailleurs.

Le deuxième, d'inspiration plus catholique, et surtout plus française depuis la Révolution, se trouve à la base du très large consensus apparu dans les discours (remarquables, notamment d'Amr Moussa pour la Ligue arabe, d'Abdelaziz Bouteflika et de Jacques Chirac), et dans la Déclaration finale.

Complétant cette bonne surprise-là, la distinction a été aussi opérée entre deux Occidents, celui de l'universalisme préféré par le Sommet (appelons-le « français » en forçant quelque peu le trait), et l'Occident nord-américain, dans lequel on ne peut cependant noyer complètement les Québécois. Se trouve au moins implicitement rejetée la conception – huntingtonienne – d'un seul Occident, groupé autour d'un seul « Etat-phare » : les États-Unis d'Amérique. On croit retrouver le chemin tracé par François 1^{er} qui signa en 1535 avec la Sublime Porte un traité qui fit scandale dans le grand empire de l'époque : celui des Habsbourg...

En outre, se trouve enfin posé, comme les sociétés civiles – nos associations – et divers intellectuels le demandaient depuis bien longtemps, le principe de l'importance politique de la culture sur la scène mondiale, au moins au même niveau que l'économie et le marché, fondements principaux des constructions régionales actuelles : ALENA, Europe...

Il appartenait à la Francophonie de proclamer cela, ainsi que sa « mission » et sa « vocation » de servir l'humanisme, l'humanisation de la mondialisation, le plurilinguisme et le dialogue des

cultures, avec plus de force et de retentissement que l'UNESCO elle-même. Cela au même titre que la démocratie, la paix et le développement durable.

Exception culturelle telle que le Québec l'avait fait admettre dans les négociations constitutives de l'ALENA entre les États-Unis, le Canada et le Mexique dans les années 1980. Exception culturelle encore, promue par la France soutenue par la Communauté francophone au Sommet de 1993 à Maurice puis par ses partenaires européens en 1994 lors du « Cycle de l'Uruguay » de ce qui était encore le GATT. Exception encore – et même exclusion – culturelle, recommandée par tout le Forum Social Mondial – avec l'aide de nos associations – en février 2002 à Porto Alegre. Dans cette logique de l'exception, la Déclaration de Beyrouth prévoit la négociation d'un instrument international, c'est-à-dire d'une convention sur la diversité culturelle, sous l'égide de l'UNESCO, qui exclurait les langues et les cultures du champ de compétence de l'OMC. Importante mesure en faveur du maintien de la diversité linguistique et culturelle du monde, présentée au Sommet par le Canada et la France, préparée surtout au cours des deux dernières années par des personnalités françaises et québécoises.

D'autres bonnes nouvelles résident dans la présence du Président algérien Bouteflika, dans son remarquable discours sur les liens désormais décomplexés de son pays arabophone et berbérophone avec la Francophonie, ainsi que dans des décisions plus concrètes qui ont été prises :

- mise en œuvre de la déclaration de Bamako sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ;
- engagement de privilégier l'usage du français dans les organisations internationales où les pays membres siègent ;
- élection de M. Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal, comme successeur de M. Boutros Boutros-Ghali ;
- adoption du thème du développement durable pour le 10^e Sommet, en 2004 à Ouagadougou, avec l'annonce – non chiffrée – d'un effort financier accru en faveur de l'aide au développement, notamment dans ses aspects éducatifs.

Il reste que ce Sommet, incontestablement important, laisse encore en suspens bien des questions qui se posent, et sur lesquelles nous insistons, depuis très longtemps. Il suffit ici de les rappeler brièvement. Au cours des prochaines années, elles devront l'être avec force et recevoir des solutions adaptées :

- La Francophonie n'est encore qu'une « Organisation » dotée d'opérateurs ; sa logique, devant laquelle certains – dont la France – semblent encore reculer, est de devenir une véritable Communauté solidaire, au même titre que les organisations régionales telle l'Europe (non fédérale), à vocation politique et économique autant que culturelle, avec des privilèges de circulation des personnes et des biens.

- La solidarité interne, pour le développement – si possible durable – et les échanges économiques privilégiés entre les membres, n'a pas encore la priorité concrète qui est indispensable. Du reste, le Sommet de Ouagadougou, qui eût dû, comme prévu jusque très récemment, se tenir dès 2003 pour permettre, dans la foulée de Beyrouth, de donner plein effet (et des moyens enfin sensiblement accrus) au mandat de développement du nouveau Secrétaire Général, ne se tiendra qu'à l'automne 2004. Il manque au Sommet de Beyrouth un Plan d'action plus concret, et

l'annonce d'une enveloppe augmentée. N'a été enregistrée à ce Sommet que l'annonce non chiffrée, par la France, d'une réaffectation sensible de son aide au développement, notamment au bénéfice des pays francophones les plus pauvres, et l'invitation à mieux doter l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie).

- Le dialogue des cultures a pris à Beyrouth une importance politique certaine. Mais son contenu et les conditions de sa mise en œuvre restent encore bien flous. Il est intéressant d'annoncer – pour 2006 – la création à Paris d'un grand festival des cultures du monde francophone, et d'une Maison de la Francophonie que nous réclamons depuis plus de dix ans. Mais il est temps d'aller très au delà des gestes spectaculaires mais ponctuels et des actions actuelles de l'Agence intergouvernementale du Quai Citroën. Chaque État membre doit chez lui créer et développer les conditions du dialogue. La France doit mieux montrer l'exemple, dans ses écoles, ses médias et l'ensemble de ses institutions, dans ses banlieues comme dans ses territoires d'outre-mer. Le dialogue des cultures, c'est aussi (cela rejoint la nécessité d'un espace économique francophone au moins en ce qui concerne les industries culturelles) faciliter la mobilité des étudiants, chercheurs, créateurs, cadres dirigeants ; créer un corps de « Volontaires de la Francophonie ». C'est encore développer l'enseignement des langues et des cultures des partenaires. C'est encore accroître considérablement la circulation des biens culturels, organiser en commun la protection intellectuelle, ce que l'OIF avait envisagé et fait étudier avant la Conférence ministérielle de Cotonou en 2001, mais abandonné...

- Enfin, s'il est entendu que la Francophonie dépasse la langue française, il n'en reste pas moins dangereux de continuer à y admettre – en une sorte d'« ONU-bis » qui ne dirait pas son nom – des pays qui ne cultivent guère la « langue partagée ». Peut-être est-il bon que la Slovaquie, qui vient d'être admise comme « observateur » à Beyrouth, rejoigne la Tchéquie et la Slovaquie dans le « club ». Mais il nous paraît très périlleux de ne plus donner une importance suffisante au français et aux valeurs qu'il porte : cela reste encore un socle assez solide pour la cohésion de l'ensemble : il ne doit pas se diluer. Réclamer dans la Déclaration que les membres s'emploient à privilégier le français dans les organisations internationales où ils siègent est bel et bon. Mais cela n'est pas nouveau et n'a guère été appliqué... Il faut avoir le simple courage de demander aux États membres et candidats de donner chez eux au français, là où il n'est pas une langue nationale, au moins la même place qu'à l'anglais ou d'autres langues étrangères bien placées dans le pays en question. Nous demandons l'application ferme de cette « clause de la langue étrangère la plus favorisée ».

Somme toute, laissons les mauvaises langues dire que ce 9^e Sommet, comme la plupart des précédents, a encore permis de surseoir à la fois aux décisions les plus délicates et à l'accroissement nécessaire des moyens financiers de la solidarité pour le développement, en présentant une façade particulièrement flatteuse.

Il y a là plus qu'une façade. Une réalité politique sur laquelle les commentateurs ne se sont pas mépris. Sur ce plan politique, par toutes les avancées que nous avons soulignées, il y a bien un sursaut. Un réveil sonore. Un gain considérable de crédibilité.

Notre analyse est que, nécessairement, une partie du reste devra suivre dans des délais raisonnables, si l'on ne veut pas laisser retomber le soufflé.

DÉFENDRE NOTRE LANGUE : UNE CAUSE PERDUE ?

M. Roland FERRIER nous communique le texte de sa réponse parue dans *L'Ere nouvelle*, (Cannes, janv.-fév. 2001).

Belle plaidoirie de Jean Vigouroux pour notre langue dans *L'Ere nouvelle* de novembre-décembre 2000, mais n'est-ce pas prêcher dans le désert ?

Venu habiter en France après avoir été traducteur à l'OTAN, à Bruxelles, j'ai découvert qu'au pays de Molière, on travaille au *black*, on *speede*, on relève des *challenges* plutôt que des défis, on initie des *opportunités*, et j'en passe, bien sûr.

Il y a une part de snobisme dans cette attitude, et elle n'est pas l'apanage de l'homme de la rue, il n'est que d'écouter certaines émissions radio pour être édifié. J'ai jeté mon dévolu sur *Radio Classic* (avec *c*, bien entendu) qui, outre un programme de musique classique appréciable, vise à informer (en franglais) dans le domaine économique, et en particulier celui de la *nette* économie. N'allez pas croire qu'il s'agit d'une économie propre ! Non, c'est tout ce qui passe à présent sur le *net*, bien sûr, ou encore le *web* (en disant *la toile*, on ne serait pas « in »).

Jean Vigouroux a relevé quelques perles et j'en propose à mon tour quelques autres (on pourrait remplir un livre à ce sujet), qu'il s'agisse de la publicité, où l'on vante le périodique *Management*, le « magazine *coach* » des cadres, ou les prix de tel *tour operator* (n'avons-nous pas *voyagiste* ?) où l'on parle d'*ABS full service broker*, ce qui nous plonge en plein dans l'*E-business* (prononcez *i*, comme dans *hi-han* !), c'est-à-dire le commerce électronique, appelé aussi allègrement le *E(i)-commerce*, à côté de la *i-entreprise*, ou du *i-management*, ou encore de la *i-économie*, et même (lors du salon du livre) du *i-book**.

Vous ne saisissez pas ? Allons, soyez *business connect* et sachez distinguer entre le *bîtoubi* (*B to B*) et le *bîtouci* (*B to C*), autrement dit le commerce entre les entreprises (*business to business*) d'une part, et entre l'entreprise et le client (*business to customer*) d'autre part.

Il ne s'agit pas ici de se lancer dans un cours d'anglais ; je reproduis simplement ce que l'on peut entendre à longueur de journée dans des émissions en français (?).

Et ce n'est pas là le propre des présentateurs. Des personnalités interrogées n'hésitent pas à parler de *deadline*, d'un nouveau *process de destaffing*, ou, à propos du sommet de Nice, d'un *deal* espéré entre Allemands et Français, sans compter avec la *digitalisation* de l'économie, et j'ai même entendu le président de la FNAC parler d'un livre bien *marketté* !

Prêtons l'oreille sur France-Inter. Nous entendons (1^{er} novembre) qu'un *tennisman* va tenter un *come-bake*,

puis, à propos du SIDA, on nous dit (13 décembre) qu'à ce sujet, la France est coutumière des campagnes *soft* et, par après, c'est la communauté *gay* qui est au rendez-vous, tandis que, deux jours plus tôt, on présentait un *didji* (le *j* se prononce pourtant *djai* en anglais) !

RTL2 Méditerranée, quant à elle, ne doutait pas que l'on eût reconnu son *jingle* (qui se soucie du *sonal* pourtant imposé par la commission ministérielle de terminologie, J.O. du 18.02.83 ?).

Et ce ne sont là que quelques exemples. Sans doute, et Jean Vigouroux l'a souligné, une langue vit, évolue et emprunte, mais ce charabia (pardon, ce E(i)-charabia) peut-il encore être qualifié de « langue » ?

Passons au domaine écrit. Ce n'est guère mieux. Il y a l'emploi erroné de la majuscule, dénoncé à juste titre dans l'article cité. A cet égard, c'est la confusion totale ; j'ai sursauté en lisant une affiche de La Poste annonçant des nouvelles de l'épargne du 20 Novembre au 16 Décembre, et comme si ça ne suffisait pas de mettre des majuscules aux noms des mois, la plupart des adjectifs en sont affublés également.

Et que dire des termes composés avec *anti*, où figure systématiquement le trait d'union alors qu'ils doivent s'écrire en un seul mot, à quelques exceptions près ? Il en est de même des composés avec *auto* (exemple : autodiscipline). Idem pour les mots composés avec *pro* (on écrira procommuniste, par exemple) et avec *pré* (sauf *pré-salé*, parce qu'il s'agit d'un mouton de pré inondé par l'eau de mer, donc salée).

Nous pourrions allonger la liste. Alors, foutu, le français ? De temps à autre, quelqu'un lance un cri d'alarme (Etiemble a fait des émules), mais à quoi bon ?

Ignorance, paresse, snobisme ou je m'enfichisme ? Il y a un peu de tout cela dans le laisser-aller langagier actuel. Un mien collègue traducteur, à qui je m'ouvrais régulièrement de ces questions, me rétorqua un jour, en levant les bras au ciel : « Mais mon vieux, en France, tout le monde s'en fout » !

Mis à part les rédacteurs et (j'espère) les lecteurs de *L'Ere nouvelle*, je me demande s'il n'avait pas raison.

(*) Il semble difficile de détrôner le fameux *e-mail*, déjà « mondialisé ». Il y a pourtant de timides tentatives, qui méritent d'être encouragées, en vue d'utiliser le terme *courriel* (courrier électronique), voire *mél* (message électronique). Serait-il trop tard ?

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE (suite)

Pierre MÉLOT

Voici le 4^e et – presque – dernier épisode du feuilleton orthographique qui a débuté dans le n° 43 de votre périodique *Wallonie-France* en juillet/août 2002. (Attention ! Le mot *août* est correctement orthographié. Rappelez-vous : l'accent circonflexe a disparu, dans presque tous les cas, sur les lettres *i* et *u*).

Prenez donc connaissance de la suite de ces recommandations qui sont en réalité des simplifications et des unifications. Souvenez-vous aussi qu'elles n'ont aucun caractère obligatoire avant la fin de la période d'observation à laquelle l'Académie française a jugé préférable de les soumettre.

1. Tréma

On place le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée. Exemples : *aïgüe* (et dérivés, comme *subaigüe*, *suraigüe*) ; *ambigüe*, *contigüe*, *exigüe*, *cigüe*, etc., de même que *ambigüité*, *contigüité*, *exigüité*. Ces mots appliquent ainsi la règle générale : le tréma indique qu'une lettre (*u*) doit être prononcée (comme voyelle ou comme semi-voyelle) séparément de la lettre précédente (*g*).

Le même usage du tréma s'applique aux mots suivants où une suite –gu ou –geu conduit à des prononciations défectueuses (il *argue* prononcé comme il *nargue*). On écrit donc : il *argüe* (et toute la conjugaison du verbe *arguer*) ; *gagetiëre*, *mangetiëre*, *vergeüëre*.

2. Singulier et pluriel des mots empruntés

Les noms ou adjectifs d'origine étrangère ont un singulier et un pluriel réguliers.

Exemples : un *zakouski*, des *zakouskis* ; un *scénario*, des *scénarios*, un *jazzman*, des *jazzmans* ; un *maximum*, des *maximums*, etc.

Remarque 1 : on choisit comme forme du singulier la forme la plus fréquente en français, même s'il s'agit d'un pluriel dans l'autre langue. Ex. : un *ravioli*, des *raviolis* ; un *confetti*, des *confettis* ; un *graffiti*, des *graffitis* ; un *média*, des *médias*, etc.

Remarque 2 : certains mots forment régulièrement leur pluriel avec un *s* non prononcé. Ex. : des *matches*, des *lands*, des *lieds*, des *solos*, des *apparatchiks*, etc.

Remarque 3 : comme il est normal en français, les mots terminés par *s*, *x* ou *z* restent invariables. Ex. : un *boss*, des *boss* ; un *kibboutz*, des *kibboutz* ; un *box*, des *box*, etc.

Remarque 4 : les mots ayant conservé une valeur de citation ne prennent pas la marque du pluriel. Ex. : des *mea culpa*, etc.

Remarque 5 : Le pluriel des mots composés étrangers se trouve simplifié par la soudure. Ex. : des *covergirls*, des *bluejeans*, des *ossobucos*, des *weekends*, des *hotdogs*, etc.

3. Les graphies suivantes sont fixées, modifiées ou rectifiées

Il s'agit, en général, de mots dont la graphie est irrégulière ou variable. Ces mots sont rassemblés dans les 8 listes ci-dessous. Nous ne donnons, au sein de chacune, que quelques exemples :

Liste A : (Mots composés d'un élément verbal généralement suivi d'une forme nominale ou de « tout ») : *boutentrain*, *chaussetrappe*, *croche pied*, *passerpartout*, *pique-nique*, *porteclé*, etc.

Liste B : (Mots composés d'éléments nominaux et adjectivaux) : *arc-boutant*, *autostop*, *basse-cour*, *chauvesouris*, *haut-parleur*, *lieudit*, *millefeuille*, *platebande*, *ter-plein*, etc.

Liste C : (Onomatopées et mots expressifs de formations diverses) : *blabla*, *coincoin*, *froufrou*, *kikif*, *mélémélo*, *pèlemêle*, *pingpong*, *tamtam*, *tohubohu*, *traintrain*, *troutrou*, *tsétsé*, etc.

Liste D : (Mots qui prennent un accent alors qu'il avait été omis ou dont la prononciation a changé) : *asséner*, *bésicles*, *recépée*, *sèneçon*, *sénestre*, etc.

Liste E : (L'accent est modifié sur les mots qui avaient échappé à la régularisation entreprise par l'Académie française aux XVII^e et XIX^e siècles, et qui se conforment ainsi à la règle générale d'accentuation) : *abrègement*, *allègement*, *cèleri*, *crèmerie*, *empiètement*, *évènement*, *règlementaire(ment)*, *règlementation*, *règlementer*, *sècheresse*, *vènerie*, etc.

Liste F : (Mots composés empruntés : on écrit soudés les mots composés d'origine latine ou étrangère bien implantés dans l'usage et qui n'ont pas valeur de citation) : un *apriori*, *exlibris*, *exvoto*, *statuquo*, *vadémécum*, *baseball*, *basketball*, *blackout*, *bluejean*, *cowboy*, *globetrotteur*, *handball*, *harakiri*, *hotdog*, *lockout*, *motocross*, *ossobuco*, *pipeline*, *sidecar*, *striptease*, *volleyball*, *weckend*, etc.

Liste G : (On munit d'accents les mots empruntés à la langue latine ou à d'autres langues, lorsqu'ils n'ont pas valeur de citation) : *artéfact*, *critérium*, *délirium trémens*, *duodénum*, *facsimilé*, *linoléum*, *média*, *méménto*, *mémorandum*, *placébo*, *sénior*, *spéculum*, *vadémécum*, *vélum*, *véto*, *allégro*, *braséro*, *cicérone*, *condottière*, *décrescendo*, *diésel*, *edelweiss*, *imprésario*, *pédigrée*, *pérestroïka*, *péséta*, *péso*, *piéta*, *révolver*, *sombréro*, *trémolo*, etc.

Liste H : Anomalies : (des rectifications proposées par l'Académie française en 1975 sont reprises, et sont complétées par quelques rectifications du même type) :

HI. *absout*, *absoute* (au lieu de *absous*, *absoute*), *appâts* (au lieu de *appas*), *assoier*, *rassoier*, *sursoier* (au lieu de *asseoir*, etc.), *bizut* (au lieu de *bizuth*), *bonhomme* (au lieu de *bonhomie*), *charriot* (au lieu de *chariot*),

chaussetrappe (au lieu de *chausse-trape*), **combattif** (au lieu de *combatif*), **dissout, dissoute** (au lieu de *dissous, dissoute*), **douçâtre** (au lieu de *douceâtre*), **exéma** (au lieu de *eczéma*), **imbécilité** (au lieu de *imbécillité*), **innommé** (au lieu de *innomé*), **nénufar** (au lieu de *nénuphar*), **relai** (au lieu de *relais*), **ventail** (au lieu de *van-tail*), etc.

H2. On écrit en -iller les noms suivants anciennement en -illier, où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas (comme *poulailler, volailler*) ; **joailler** (au lieu de *joail-lier*), **marguiller** (au lieu de *marguillier*), **ouillère** (au lieu de *ouillièr*), **quincailler** (au lieu de *quincaillier*), **serpillère** (au lieu de *serpillier*), etc.

H3. On écrit avec un seul *l* (comme *bestiole, camisole, profiterole*, etc.) les noms suivants : **barcarole, corole, fumerole, girole, grole, guibole, mariole**, etc. Cette terminaison se trouve ainsi régularisée, à l'exception de *folle, molle, de colle* et ses composés.

H4. Le *e* muet n'est pas suivi d'une consonne double dans les mots suivants, qui rentrent ainsi dans les alternances régulières : **lunette, lunetier, comme noisette, noisetier ; prunelle, prunelier, comme chamelle, chamelier**, etc. ;

interpeler (au lieu de *interpeller* ; **dentelière** au lieu de *dentellière*).

N.B. 1. La liste complète des graphies rectifiées peut être obtenue sur simple demande adressée à *Wallonie-France*.

2. La « réforme » de 1990 se termine par des recommandations aux lexicographes et aux créateurs de néologismes. Elles ne sont pas destinées, dans un premier temps, à l'utilisateur, particulier ou professionnel, ni à l'enseignement. Elles aussi pourront être obtenues sur simple demande adressée à *Wallonie-France*.

Nous voici donc arrivés au bout de la publication des recommandations orthographiques de 1990. Retenez déjà que le dernier article qui traitera de ce sujet (à paraître dans un prochain numéro de *Wallonie-France*, selon la place disponible) sera consacré à une communication de M. André GOOSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique de 1996 à 2001. Pour rappel, une communication de M. Maurice DRUON, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, a été publiée dans le n° 43 de juillet/août 2002.

QUELLE LANGUE POUR NOS ENFANTS ?

Quelques évidences arithmétiques (*)

Depuis le 1^{er} janvier 1995, l'Union européenne compte 15 États peuplés de 380 millions d'habitants dont 22 millions parlent le néerlandais, soit 5,8 %. Le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne comptera 25 États peuplés de 455 millions d'habitants dont (toujours) 22 millions parleront le néerlandais, soit 4,8 %.

Dès l'élargissement suivant (probablement à 28 États peuplés de 548 millions d'habitants) d'ici à la fin de la décennie, le pourcentage d'Européens néerlandophones tombera sous les 4 %.

En Belgique, des forces passistes et dangereusement restrictives pour les jeunes Wallons sont à l'œuvre pour prôner l'apprentissage du néerlandais, langue hyperlocalisée et parfaitement inutile ailleurs.

A tous les échelons de la société belge, des groupes de pression s'agitent en ce moment, usant de moyens d'influence considérables (notamment presse, radio et télévision) afin d'imposer cette langue dans les écoles de Wallonie, même dans les classes maternelles.

L'objectif poursuivi par ces forces habiles et omniprésentes est de confiner la population de Wallonie dans et au service d'une Belgique flamande qui ne songe qu'à maintenir notre région dans le statut d'une cliente docile.

Parents, choisissez l'anglais pour vos enfants ! Passeport européen par excellence, l'anglais apportera à vos enfants l'ouverture sur le monde du XXI^e siècle, promesse que le néerlandais ne pourra jamais tenir, quoi qu'on vous dise.

Soyez vigilants pour vos enfants !

(*) Source : État du monde 2002. Dictionnaire de l'Union européenne – Eurostat.

Wallonie-France vous recommande la lecture des deux derniers livres de notre ami Pierre-René Mélon :

Petit glossaire de la sous-France, essai-pamphlet (éd. Talus d'approche, 2000).

Histoire imaginaire de la première République liégeoise, récit récréatif et moral (Liège, éd. du Céfal, 2001).

« NON, NON et NON ! » : un peu court comme programme. OCULUS

Consternation ! Dans la présente campagne électorale, nouvelle surenchère de « NON » de la part des chefs de file des partis traditionnels. Écrasant l'opinion, les hiérarques PS, MR, CDH et Ecolo donnent de la voix pour défendre leur ligne de conduite qui tient en un seul mot face à la Flandre : NON. C'est à qui hurlera le plus fort... sa pâle opposition, vain déguisement de sa tactique de non-sollicitation. Et gare au mandataire plus volontariste qui oserait avancer une autre piste ! Dévier de cette position équivaut à défier les états-majors. Avec, à la clé, le risque de mort politique. Florilège de NON en trois temps :

La Flandre veut « assouplir » la procédure de révision de la Constitution ? Non !

La Flandre entend modifier les institutions politiques ? Non.

La Flandre veut régionaliser des pans entiers de la Sécurité sociale ? Non.

La Flandre souhaite la scission de la SNCB ? Non.

La Flandre revendique la gestion de l'aéroport de Zaventem ? Non.

La Flandre réclame sa propre Justice ? Non.

La Flandre veut la maîtrise exclusive de sa fiscalité ? Non.

La Flandre envisage la séparation des conventions collectives de travail et du système de sanction des chômeurs ? Non.

La Flandre entend administrer Bruxelles sur un pied d'égalité avec les francophones ? Non.

La Flandre exige la compétence totale sur les communes de la périphérie bruxelloise et sur Fourons ? Non.

La Flandre... ? Non, non et non !

Cocasse et illusoire parade que le NON pour tout bouclier ! Tenable ? Crédible ? A chacun de juger s'il n'y a pas mieux à faire. Cela me rappelle l'histoire de l'adolescent confronté à la dure réalité des études.

Les parents : Tu ne veux plus étudier tes maths et ton français ? Bon. Alors, choisis une section technique.

Le fils : Ça ne me dit rien.

Les parents : Tu préférerais quitter l'école et apprendre un métier ?

Le fils : Je n'en aime aucun.

Les parents : Veux-tu t'engager dans l'armée ?

Le fils : Oh non ! La discipline, c'est pas mon truc.

Les parents : Ou travailler comme vendeur dans le magasin de ta tante ?

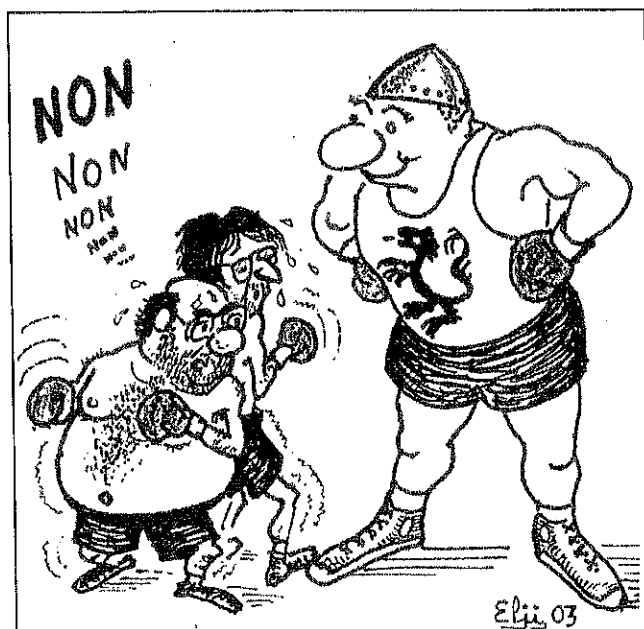
Le fils : Pour servir des carottes toute la journée ? Non merci !

Les parents : Au fond, tu dis non à tout. Que veux-tu, en fin de compte ?

Le fils : Euh, continuer à vivre à la maison. Y a la télé, je reçois mes copains...

Les parents : Et tu crois que ces occupations vont te mener quelque part ? Nous ne serons pas toujours là pour te nourrir.

Le fils : On verra à ce moment-là !



A l'image de ce débat parents-enfant, que répond la Wallonie interrogée sur son avenir ?

Posons la question au citoyen.

L'enquêteur : La Wallonie veut-elle, comme la Flandre, un maximum de pouvoirs pour chaque Région, autrement dit le confédéralisme ?

Le citoyen : Non. Ce serait vite l'éclatement de l'État et l'appropriation des débris par le partenaire le plus fort, c'est-à-dire la Flandre.

L'enquêteur : Préférez-vous le retour à l'État unitaire, comme entre 1830 et 1970 ?

Le citoyen : Sûrement pas ! Dans ce montage, déjà, le plus fort a fini par dominer l'État.

L'enquêteur : Vous souhaitez peut-être une Wallonie seule qui s'érige en État indépendant ?

Le citoyen : Encore moins. Enclavée et de petite taille, la Wallonie ne serait pas viable. Elle souffrirait.

L'enquêteur : Envisagez-vous plutôt de créer un nouvel État : la Wallonie associée à Bruxelles ?

Le citoyen : Oh, que non ! A peine moins petit que la Wallonie seule et tout aussi enclavé, cet État ne vivrait pas mieux. De plus, la Flandre s'y opposerait avec la dernière énergie.

L'enquêteur : La Wallonie y gagnerait-elle à grandir, alors, en rejoignant la France ?

Le citoyen : Bof ! Je me le demande. C'est vrai qu'elle y occuperait une honorable 5^e place parmi les 23 Régions françaises.

L'enquêteur : Mais au fond, la Wallonie dit non à tout. Que veut-elle exactement ?

Le citoyen : Continuer sa petite vie belge actuelle jusqu'à...

MINI-SONDAGE À LIÈGE

... ou plutôt à Luik aan de Maas, nouvelle appellation chaudement préconisée par la plus haute autorité de la Noble Cité. Dix personnes — exactement dix et demie — ont bien voulu répondre à l'unique question : « Voyez-vous encore un avenir pour la monarchie en Belgique ? »

1^{ère} dame (très liégeoise) : *La monarchie, c'est quoi ça ? Ah, c'est le roi ! Oui, ch'suis royaliss' pasqu'il est « bin binamé, èdon, noss' rwè ! »* (ndlr : il est bien gentil, n'est-ce pas, notre roi).

1^{er} monsieur (péremptoire) : *La Monarchie, je connais. Mon grand-père a fait 14-18 avec Albert 1^{er}, quatre ans de tranchées ; mon père, 40-45 avec ... euh... sans Léopold III, cinq ans de stalag ! Et moi, pendant mon service militaire, j'ai monté la garde au Palais à Bruxelles. Le Roi, le frère d'Albert II à l'époque, est venu, un jour d'hiver me demander : « Est-ce que ça va, mon ami ? » - Il faisait moins 10° dans la guérite — et j'ai répondu : « Tout va bien, Majesté ! ». Alors, vous savez ce qu'il a fait, le Roi ? Eh bien, il m'a fait apporter une tasse de chaud café. Depuis, je suis un monarchiste « indéfectible » comme on dit au MR.*

2^e monsieur (un peu précieux) : *Monarchie... d'où monarchie ! Ces mots nous viennent du grec. Vous entendez le grec, n'est-ce pas ? Non, grave lacune ! Monarque signifie « celui qui dirige seul ». Bien sûr, comme nous sommes en démocratie — encore du grec ! — c'est « le peuple qui gouverne ». En réalité, c'est une oligarchie — toujours du grec ! — c'est-à-dire « un petit nombre qui détient le pouvoir », politiciens acoquinés aux financiers. Mais vous désirez savoir si je suis un partisan de la monarchie ? Plutôt monarchien par habitude parce que, voyez-vous, j'ai horreur du changement. Alors, la République... Remarquez que je n'y suis pas opposé par principe, mais je laisse à d'autres le soin de la préparer. Je vous quitte, Monsieur, je dois retourner à mes chères études. Allez, au revoir et bonne chance !*

2^e dame (avec deux enfants) : *Ch'suis monarchiss' et royaliss', Mossieu, pasque Madame Mathilde, elle est belle et son homme, Philippe, il est simp' — de manières, j'veux dire — et i'z ont maintenant une petite fille qu'elle est si jolie qu'elle est même sur un timp' ! Quand i'z ont f'nû à Liège, j'ai été crier : « Vive le Roi, vive la Reine » avec mes enfants Starky et Maureen. Comme ça, i's s'ont bien plait et ça m'a rien coûté. Comment ? Philippe, i' n'est pas le Roi ? C'est qui alors ? Ah, c'est son père, Albert ! Ça fait rien, ch'suis quand même royaliss'.*

3^e dame (d'âge mûr) : *Oui, oui ! J'aime bien le Roi et toute sa famille avec. J'm'appelle Philomène Bietmé et quand j'ai été inondée, enfin, ma p'tite maison, le Roi, il est v'mu exprès. Il avait mis un beau jaune ciré et des grandes bottes et i' m'a serré la main en m'disant : « Que d'eau, que d'eau ! ». Ça m'a toute remuée et j'vais vous l'dire, Mossieu, Vive le Roi qu'est tout près des p'tites gens comme moi ! Si j'ai r'touché d'l'argent pour les dégâts ? Non, mais ça fait rien. J'vais lui écrire, au Roi Albert, qu'est si juss' et j'suis sûre qu'i' s'appellera de moi, c'était en 2000, et qu'il les forcera bien, les politiciens, à m'payer mes sous.*

4^e dame (BCBG) : *La Monarchie ? Elle est ab-so-lu-ment nécessaire parce qu'elle protège tous les Belges, Flamands, Wallons et Bruxellois, contre les extrémistes, contre les politiciens. Elle est le ciment de notre pays, vous comprenez ! Où ai-je entendu le mot « ciment » ? Mais nulle part, c'est moi qui l'ai trouvé toute seule. L'image est belle n'est-ce pas ?*

3^e monsieur (instruit et décoré) : *Notre pays a toujours connu la Monarchie. Vous avez appris, je l'espère, que la Belgique a 2000 ans et même beaucoup plus ; elle s'étendait alors de la Mer du Nord jusqu'à la Seine... la Grande-Belgique, quoi ! Depuis Charles-Quint — que dis-je ? — depuis l'empereur Charlemagne au moins, les Belges ont été fidèles à leurs princes naturels. Si, si, naturels. D'ailleurs, tous nos bons historiens, Godefroid Kurth, Henri Pirenne et d'autres, l'ont démontré : les Saxe-Cobourg-Gotha en sont les héritiers légitimes. La république ? Ses très rares partisans sont des traîtres à la Patrie, manipulés par une poignée de politiciens ambitieux et sans scrupules. Et s'il le faut demain, nous dresserons une fois encore des barricades à Bruxelles car, sachez-le, Monsieur, ... la Belgique est éternelle !*

4^e monsieur (quelconque) : *Vous me demandez si je suis pour le maintien de la monarchie. Où ça ? Ah, ici en Belgique ! Tiens, c'est vrai, je ne me suis jamais posé la question. Si je préfère un roi à un président ? Bof, vous savez, moi, je ne fais pas de politique et puis, vous croyez que ça va mieux en France ?*

5^e monsieur (retraité) : *Onésime Lecomte pour vous servir, Monsieur le sondeur. Si je suis royaliste ? Oui, bien sûr parce que j'espère un jour devenir le baron Lecomte. Il y a bien des écrivains barons, des artistes barons, des sportifs barons, des financiers barons, des syndicalistes barons, des politiciens barons, des professeurs de droit barons. J'en passe et des meilleurs. Alors pourquoi pas un chef de bureau en retraite baron ? Apprenez que j'ai fait une brillante carrière au SRAT. Comment vous ne connaissez pas le SRAT ? C'est le Service de Récupération des Attache-Trombones au Ministère des Petites Économies. Ainsi, par cette distinction méritée, ce serait toute l'Administration de notre cher petit Royaume qui serait enfin honorée ! Non, ne me parlez pas d'une république. Pourquoi ? Mais parce qu'elle ne fait pas de barons !*

Une fillette (qui passait par là) : *J'veus ai entendu, M'sieur. Dans ma classe, la maîtresse a mis au mur les portraits du roi Albert, d'la reine Paola, du prince Philippe et d'sa femme. Quand i' sont v'nus à Liège, tous les élèves de mon école, i' sont allés place Saint-Lambert avec des p'tits drapeaux belches — on était bien contents pasqu'on avait congé ! -, Y gn'a qu'Arnaud qu'est pas v'mu. C'est son papa qui n'voulait pas pasqu'il est comme i dit, pour la république. C'est quoi ça, M'sieur, la république ? Madame Sophie, la maîtresse, elle n'en parle jamais, jamais. Pourquoi ? C'est mal ?*

5^e dame (et son époux) : *Vous me dites qu'il n'y a plus que 54 % des Flamands qui seraient encore pour la monarchie. C'est curieux, en 1950, ils ont voté en masse pour la conserver. Il faut croire qu'ils ont bien changé ! En tout cas, en Wallonie, il doit encore y avoir une majorité de royalistes. Que voulez-vous ? C'est dû à l'absence d'une vraie pensée politique puisque les partis n'ont jamais rien dit ni fait en faveur de la république. Mais il paraît qu'il y a maintenant un homme politique, M. Gendebien, je crois, qui parle de la République française et...*

Son époux : *Allons, Albertine, tais-toi ! Ne parle pas encore politique, on t'écoute peut-être et... on ne sait jamais.*

DES GOÛTS ET DES COULEURS

ISABELLE LINOTTE : PAPIERS, PEINTURES, TAPISSERIES

Geneviève DAVOISE

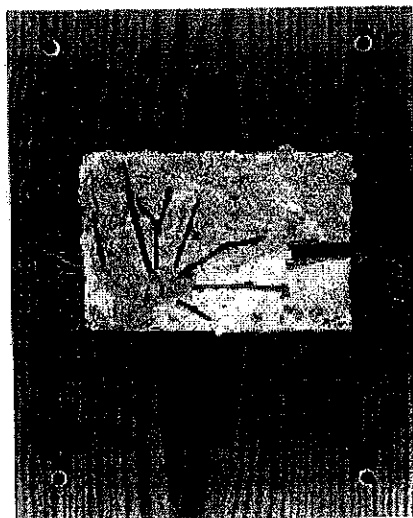
Il est de ces maisons où, dès qu'on y pénètre, le monde bascule.



Portrait de l'artiste. Photo de Granero

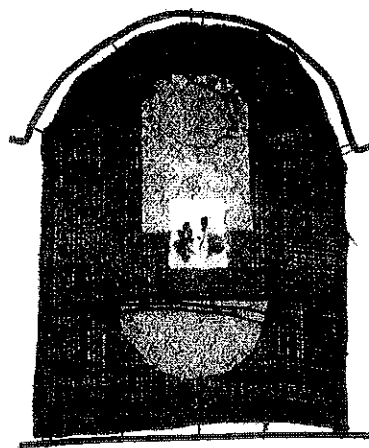
Il en est ainsi de celle qu'habite cette jeune femme, entourée de tout ce qui évoque l'art sous toutes ses formes : une harpe, un piano, une flûte, des photos, (domaine de son mari). Il serait fastidieux d'énumérer la liste de ses expositions s'échelonnant de 1988 à 2002.

Ses tableaux, inspirés du figuratif, sont épurés et retravaillés avec l'inclusion de matières textiles, d'éléments de la nature qu'elle aime profondément, et de papiers fabriqués de manière artisanale qu'elle insère dans la peinture. Les papiers sur bois sont plus dépouillés. Ses tapisseries sont bien un lien entre tissus, fibres naturelles, papiers et peinture. Interrogée sur la prédominance de ces textiles dans nombre de ses tableaux, elle me confia être née « dans le fil » puisque sa mère est une dentellière accomplie qui a fréquenté pendant plusieurs années le centre dentellier de Marche-en-Famenne.



Hommage à la nature

Passionnée par la civilisation méditerranéenne depuis son adolescence, Isabelle a épousé un Narbonnais et trouva dans sa région de mystérieuses racines. La culture occitane l'habite profondément ; on a écrit sur elle là-bas, lors d'une exposition de ses tapisseries romanes... « ... le Nord et le Sud s'allient et s'affrontent. »



Tapisserie romane.

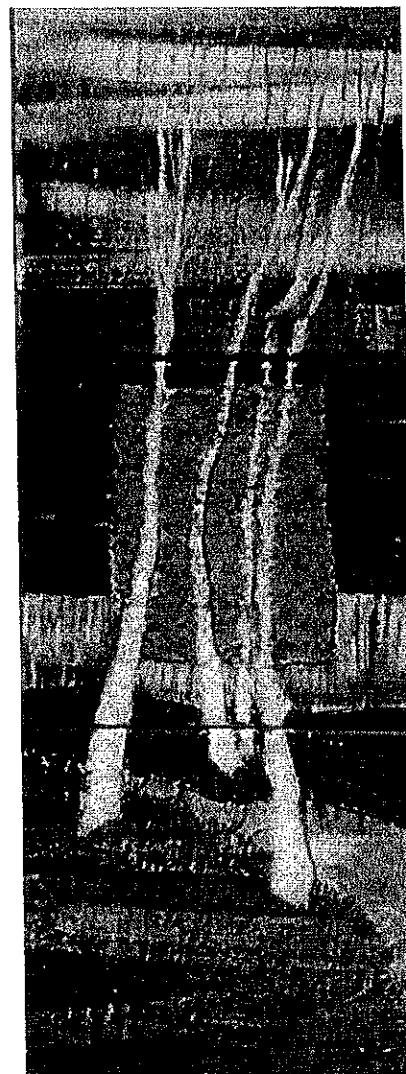
Sa passion pour le pays cathare ne l'a toutefois pas empêchée de peindre les froids rivages du littoral belge, les hivers rudes et parfois enneigés.

Bref une accumulation de signes émanant de son imaginaire, de sa vision des éléments, fournit la matière de ses tableaux et de ses tapisseries.

Isabelle Linotte est, de plus, professeur à Saint-Luc, où elle enseigne, avec une exigence totale, le dessin dans les humanités artistiques.



Méditation. (50 X 50) 1997



Dame des Bois 20 x 60 (2001)

Les – trop rares – photographies de ses œuvres reproduites, en noir et blanc dans cette revue, sont des « Photos de Granero » qui n'est autre que son époux : alliance artistique féconde pour l'un comme pour l'autre.

Nous pouvons conclure, en toute assurance, que cette jeune femme est d'une qualité exceptionnelle et mérite bien la reconnaissance que lui accorde aussi bien la Belgique que cette région du sud de la France que constitue le pays Cathare.

Adresse de l'artiste :
Isabelle LINOTTE, épouse RIPOLL
353, rue Saint-Laurent
4000 Liège
Tél. : 04 254 25 97.

A Mons, au musée des Beaux Arts, un prix Nobel de la littérature expose LE GOÛT DE L'ENCRE

Edwine FASTREZ

GAO XINGJIAN est né à Ganzhou en Chine en 1940. Ce résistant, intellectuel aux talents multiples, cet homme libre, nous propose une œuvre en noir, gris et blanc où peinture et écriture se répondent. Cette première rétrospective consacrée au travail pictural de l'artiste s'inscrit dans le cadre de la convention établie entre la Communauté française, la ville de Mons, capitale culturelle de la Wallonie, et l'Université libre de Bruxelles. Dotée d'un très confortable budget de 250.000 euros alloué exclusivement par la dite Communauté, l'organisation de cette exposition de prestige a été placée sous la direction de Michel DRAGUET, professeur à l'ULB, et la scénographie confiée à Winston SPRIET, professeur d'architecture à Mons.

GAO XINGJIAN - le résistant.

Lorsqu'il dirige la Révolution culturelle en Chine de 1966 à 1976, Mao Zedong concentre essentiellement sa propagande sur la jeunesse universitaire à laquelle Gao Xingjian appartient. Ses écrits sont condamnés par le pouvoir. Il fuit alors les représailles et entame un long voyage au cœur même de la Chine, point de départ de son roman *La montagne de l'âme* considérée comme son chef-d'œuvre.

Son ouvrage *La Fuite* dénonçant les événements de la place Tian'anmen (1989) entraînera l'interdiction de l'ensemble de ses écrits en Chine. Il sera considéré comme un opposant au régime.

En 1997, il obtiendra la nationalité française. Ses recherches picturales débutent en 1964. Peinture et écriture témoignent, de façon sensible, de la condition humaine face aux atrocités de l'histoire.

L'intellectuel aux multiples talents.

Laissons-lui la parole : *La distinction faite entre activité et métier est une plaie de la société moderne. Dans le passé cette différence n'existait pas. Ni en Orient ni en Occident. Durant la Renaissance et à l'époque des Lumières, les artistes ne se distinguaient pas dans une seule discipline seulement. Au sein de chaque individu, il y a un potentiel si riche que vouloir faire le tri est une tare contemporaine.*

Passionné par tous les arts (musique, théâtre, écriture, peinture), il les pratique à tour de rôle.

Son actualité, débordante d'activités, en témoigne : opéra à Taïwan, théâtre à Paris, exposition à Marseille, préparation d'un film. La peinture intervient là où les mots sont impuissants; elle capte une autre forme des choses mais elle n'est pas, selon lui, forcément supérieure.

Gao Xingjian réalise ses encres de Chine en écoutant de la musique telle que Bach, Messiaen, Schnittke ou Reich. Il créera même un opéra *La Neige en Août* à Taïpei en décembre 2002.

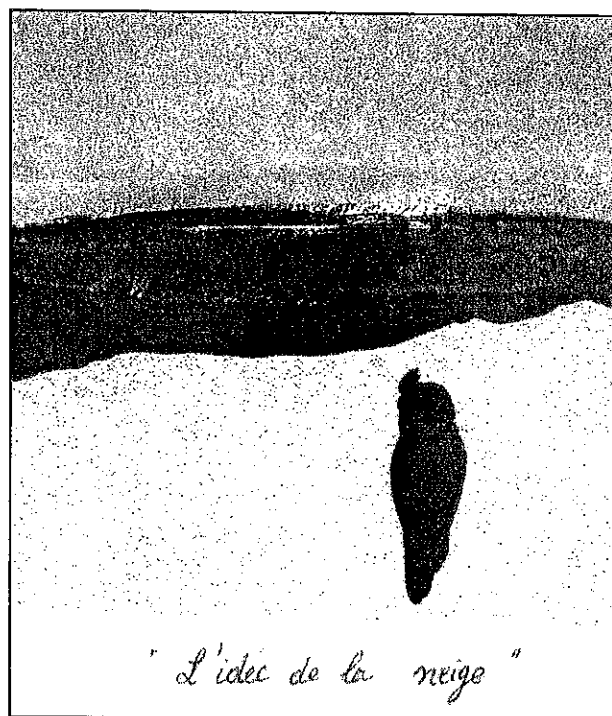
GAO XINGJIAN : l'homme libre.

Depuis fin des années 80, l'artiste réside en France où la peinture comme l'écriture lui ont permis de reconstruire une identité mise à mal par le collectivisme. Pour lui, la vraie liberté artistique ne peut être que celle du voyage au centre de lui-même loin du propagandisme.

Il joue de la palette subtile des noirs, des blancs et des gris pour évoquer des paysages intérieurs étroitement confondus avec la mémoire d'une nature qui dans la Chine communiste était le seul antidote. Sa technique est particulière. Il utilise l'encre de Chine sur du papier de riz de Taïpei. Il associe ainsi les traditions artistiques de la Chine à un certain modernisme de la démarche picturale.

La solitude est le socle sur lequel l'œuvre se construit. L'errance solitaire au plus profond de la nature constitue une forme de résistance comparable à l'acte créateur. Le face à face avec la nature renvoie au face à face du peintre avec le papier. L'artiste tient sans cesse à créer, loin des modes et des pressions qu'il veut fuir pour garder son inspiration et sa liberté.

Ce prix Nobel de littérature (qu'il fut le premier écrivain de langue chinoise à recevoir) a bouleversé sa vie et épuisé son énergie. Il n'accepte plus aujourd'hui que les projets de créativité. L'œuvre picturale qu'il nous permet d'admirer à Mons est pleine de subtilité et de poésie; en témoignent les titres évocateurs de ses œuvres *La sonate, La fugue, Dans un rêve, La clarté, La Sérénité. Peindre le silence. Peindre les sombres profondeurs intérieures. Peindre les visions*, telle est son ambition.



L'idée de la neige

Il ne reste que quelques jours jusqu'au 30 mars pour découvrir ces œuvres au musée des Beaux-arts à deux pas de la Grand-Place de Mons.

Chaque jour (sauf le lundi) de 12 à 18 h. Renseignements :
tél. 00 32 (0) 65 40 53 06 (WWW.mons.be).



NOUS AVONS LU : IN MEMORIAM ALBERT DU BOIS

Archiviste érudit, d'une science historique rigoureuse, et grand patriote par le sentiment, Philippe Muret vient de faire paraître, dans la série *Inventaires* des Archives générales du Royaume, un *Inventaire des archives personnelles du comte Albert du Bois, dramaturge, romancier et doctrinaire wallon*. Heureuse initiative que cette publication cent ans après celle de *La Veille de Jemappes* et de *Belges ou Français* (1902).

Cet instrument de travail sera indispensable aux historiens de la Wallonie et du Mouvement wallon. Si l'on désire une lecture moins austère, pour connaître la vie et l'œuvre politique et littéraire du plus illustre pionnier du rattachisme (1872-1940) dans la première moitié du XXe siècle, on se reportera à l'article du même auteur intitulé *Albert du Bois et le Pangalisme*, dans le tome 73 de *La Vie wallonne* (1999), sans oublier la brochure que lui consacra Charles-François Becquet en 1985 sous le titre *Albert du Bois, éclaireur du peuple wallon* (édition de l'Union wallonne des Écrivains et des Artistes, 10, allée du Pré-au-Lait, 1400 Nivelles).

Ce n'est pas seulement pour sa vaillance et sa constance d'opinion, dans un environnement hostile, que le souvenir de du Bois mérite d'être pieusement conservé. Sa pensée est d'une étonnante modernité, comme si cet écrivain de haut vol (dont Muret souhaite à juste titre qu'elle soit redécouverte) avait su déjouer tous les pièges de l'éphémérité. Malgré le changement de contexte, ses vues en quelque sorte géopolitiques sur la situation de la Wallonie procèdent d'une analyse qui aide à comprendre notre présent. Ce qu'il a écrit sur l'idée républicaine et la question sociale n'a pas une ride. Il a eu — avec sympathie — le pressentiment de l'État d'Israël. Etc., etc. Sa vie, toute de combats inégaux contre l'ordre des puissants et l'imbécillité ambiante du belgicisme, dut souvent faire sa part à la mélancolie, en dépit de ses succès littéraires et des amitiés flatteuses qu'il avait su nouer des deux côtés de la frontière. Elle s'acheva hélas dans l'accablement de la défaite de 1940. Et pourtant, elle reste pour nous une leçon d'énergie et, c'est si nécessaire !, de grandeur. Merci à Philippe Muret d'en cultiver le souvenir, avec toute son exigence critique.

Jacques Rogissart

JEAN STENGERS ET ÉLIANE GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918. II Le grand siècle de la nation- nalité belge. De 1830 à 1918* (1)

Second tome de l'*Histoire du sentiment national en Belgique*, *Le grand siècle de la nationalité belge* s'attache à démontrer la thèse selon laquelle « Wallons et Flamands sont ensemble et exclusivement des sous-produits de la Belgique », les Flamands, au contraire des Wallons, constituant aujourd'hui une nation à part entière. Cependant, cette thèse n'est pas seulement une thèse, elle aussi le postulat à partir duquel Jean Sten-

gers et Éliane Gubin réécrivent l'histoire belge moderne en une saisissante pétition de principe.

Le sentiment national belge aurait existé, de plus en plus fort, écrasant et partagé, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, moment charnière à partir duquel aurait commencé de se développer, en réaction, un sentiment flamand également national, et donc anti-belge. Et les auteurs de convoquer, pour appuyer leurs dires, une multitude de témoins, certes honorables mais tous à charge : hommes politiques belges, diplomates étrangers d'origine germanique, allemande ou anglo-saxonne, et... rois des Belges ! Un travail de critique historique serait à accomplir, quant aux sources utilisées et à celles négligées ; on pense, par exemple, à Jules Michelet, que Jean Stengers ignore superbement — mais il est vrai que l'historien français ne parle pas de Bruxelles : il n'est pas un de ces bourgeois bruxellois bien-pensants, ou assimilés, qui, de la Capitale, chantent les louanges d'une Belgique flamande de langue française, bref de cette Flandre de grand-papa où l'on parle français au salon et flamand en cuisine...

Si l'ouvrage traite du sentiment national belge, il traite aussi, sinon plus, de l'émergence d'un mouvement flamand d'abord littéraire et culturel, puis politique, avant de devenir, à partir de 1918, proprement national. Dès lors, n'eût-il pas été plus pertinent d'intituler ce livre *Histoire des sentiments nationaux en Belgique de 1830 à nos jours* ? 'Des', et non 'du' ; des 'deux', le belge et le flamand, et non des 'trois', car du mouvement wallon, point ne parlent, ou si peu, Jean Stengers et Éliane Gubin. Certes, il est à tout le moins incertain que de ce mouvement ait émergé ou émerge un sentiment wallon proprement national ; sur ce point, les auteurs n'ont pas tort. Mais de là à le considérer avec un souverain mépris, cela ne revient-il pas, peu ou prou, à nier la Wallonie ? L'histoire que Jean Stengers a écrite est, en effet, une histoire belge : une histoire de la Flandre et de Bruxelles en français, une histoire où n'aurait pas sa place la réalité wallonne, une histoire où la Wallonie, quoique 'belge', elle aussi, compterait pour du beurre. Que les auteurs discutent abondamment de l'humiliation culturelle dont a été victime la petite bourgeoisie flamande au cours des XIX^e et XX^e siècles, mais taisent l'exploitation économique des ouvriers wallons et la spoliation financière de la Wallonie pendant la même période, nul, dès lors, ne s'en étonnera : cela n'est-il pas précisément à l'origine d'un mouvement wallon que Jean Stengers et Éliane Gubin négligent, non sans mauvaise foi ?

En conclusion, s'il constitue une lecture intéressante en ce qui concerne la genèse du mouvement flamand, *Le grand siècle de la nationalité belge* est scientifiquement critiquable et marqué de l'empreinte d'un bruxello-belgicisme dont il illustre les travers jusqu'à la caricature ; le chapitre traitant de la Première Guerre mondiale est, à cet égard, exemplaire : Éliane Gubin n'y évoque que la Résistance bruxelloise et flamande, noble ou 'grand-bourgeoise' et — petit caprice d'une « profes-seure d'Université » — surtout féminine ! Enfin, l'ouvrage laisse l'impression de n'être que le brouillon d'un testament spirituel qui ne paraîtra jamais, celui de feu Jean Stengers...

Boris Coune

(1) Bruxelles, Éditions Racine, 2002, 240 pp.



ECHOS DE FLANDRE

Joël GOFFIN

Si tu peux séparer des frères siamois, tu dois le faire. Stefaan Noreilde, le président des jeunes VLD, a donné le 18 décembre 2002 une interview au *P-magazine* (www.jongvld.be). Ce jeune avocat gantois (évidemment !), qui a réussi à faire inscrire le mot confédéralisme dans la constitution du VLD au congrès du 8 décembre dernier, poursuit : *Les frères siamois représentent le fédéralisme, deux frères qui ont grandi ensemble. C'est très ennuyeux si l'un des deux désire suivre une autre voie, comme c'est le cas de la Flandre et de la Wallonie. Le confédéralisme représente les deux frères siamois après l'opération.*

Cela ne s'appelle-t-il pas séparatisme ? demande le journaliste. *Ils restent des frères. Le séparatisme suppose la négation des liens de sang. Mais vous avez bien des frères qui sont libres de choisir leur voie et le bout de chemin qu'ils veulent encore faire ensemble et surtout celui qu'ils veulent faire chacun de leur côté.* A la question de savoir quel chemin il veut encore partager avec la Wallonie, Stefaan Noreilde lance avec l'humour de gazelle qui caractérise nos voisins du Nord : *Peut-être que les Diables Rouges pourront encore jouer ensemble !*

Au lendemain du mémorable 8 décembre, le *Tijd* analyse l'évolution confédérale du VLD : *Le fédéralisme de coopération que l'Arc-en-ciel a cru mettre en place n'est plus. Les partis flamands qui sont au gouvernement en ont marre de ne pas pouvoir mener une politique cohérente. Au fédéral, ceux-ci se heurtent quotidiennement au veto francophone et en Flandre aux limites de leurs propres compétences régionales.*

A présent, prenons l'exemple du SP-A, l'alter ego flamand du plus grand parti de Wallonie. Dans le *Standaard* (15/01/03), Norbert De Batselier, président du Parlement flamand, déclare : *Lors de la formation du prochain gouvernement, il faudra obtenir toutes les garanties en ce qui concerne les lignes de force de la réforme de l'État.* Si le SP-A hésite à scinder sans nuances la Sécurité sociale - selon lui, les revenus de remplacement devraient rester fédéraux - il ne voit pas d'un mauvais œil la régionalisation des soins de santé (même si le cas de Bruxelles pose des problèmes de financement) et des allocations familiales, ainsi que de la mobilité (de la SNCB à la sécurité

routière). Il plaide également pour l'autonomie des régions qui permettrait à la Flandre de changer à son gré la loi électorale et d'édicter sa propre Constitution. Ce qui devrait inquiéter davantage encore la monarchie socialiste de Wallonie, c'est le danger de contagion indépendantiste que le *Spirit* de Bert Anciaux fait peser sur le SP-A. Cet héritier de la *Volksunie* réclame, dans une litanie impressionnante, la scission de la Sécurité sociale, de la fiscalité, ainsi que la suppression du Sénat et la réforme de la fonction royale (www.meerspirit.be, communiqué du 28/12/02). Ce n'est pas l'arrivée de Lionel Vandenberghe, président sortant du Pèlerinage de l'Yser, qui va apaiser les choses : *Je veux convaincre nos frères francophones que les deux communautés feraient mieux d'évoluer de façon indépendante* (*De Standaard*, 24/12/02).

Dans l'actualité immédiate, on notera la réaction cynique de Hedwig De Koker, membre du Conseil d'administration d'Arcelor et représentant *Staal Vlaanderen*, après la décision de la multinationale de fermer les lignes à chaud de Cockerill : *Celle-ci est logique si l'on tient compte de deux facteurs : la surcapacité dans le secteur sidérurgique et le fait qu'un tiers de nos capacités est tout sauf rentable. On n'investira plus dans la rénovation de ces installations parce que la production sur les sites maritimes (ndlr : comme celui de Sidmar à Gand...) est meilleur marché* (*De Morgen*, 25/01/03).

Dans le *Nieuwsblad* (12/02/03), on trouve un article éclairant pour toutes les familles francophones qui croient naïvement que l'immersion linguistique constitue un permis de travail à vie pour leurs enfants. Ainsi, le sociologue Koen Pelleriaux, de l'Université d'Anvers, déplore que : *Tu ne deviens flamand que si les Flamands t'acceptent (...)* *Les habitudes et les attitudes contribuent aussi au fait d'être flamand. Si tu partages le même fond culturel et que tu parles le même dialecte (sic), tu as enfin une chance d'être intégré.*

Le *Knack* (11/12/03) reconnaît que la nomination du lieutenant-général Van Daele comme nouveau chef d'état-major... s'est faite au mépris de l'alternance linguistique puisque ce dernier remplace le flamand Herteleer ! Sans que bronchent les partis francophones. Avec la Sûreté - Koen Dassen : même mépris, même procédé -, l'Armée et la Police fédérale aux mains des nordistes, les Wallons sont bien couillonnés !

Enfin, sachez que le *Vlaams Automobilistenbond* (VAB) ne veut pas (re)fusionner avec le Touring Club de Belgique : les Flamands jugent que les divergences avec leurs « frères siamois » sont trop profondes. Ne cherchez pas dans la presse francophone cette information politiquement incorrecte mais bien sur le site internet d'un Touring belge on ne peut plus dépité.



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

Perspectives francophones

... tel est le titre d'un nouveau périodique luxueusement présenté et édité par la Maison de la Francité de Bruxelles. Bienvenue donc à ce « magazine qui parle de l'avenir des Wallons et des Bruxellois ».

Dans le n° 2 (décembre 2002), Jean Bourdon reprend l'essentiel de l'allocution de Robert Collignon, prononcée le 23 novembre à Mons.

À côté de plusieurs articles intéressants surtout Bruxelles, citons, sous la signature de Guy Debisschop, le compte rendu d'une étude réalisée en 2000, sur la situation des langues dans l'Union européenne. Si le français est en recul (en dépit de la sympathie marquée par les Polonais et les Hongrois), l'anglais régresse aussi et l'allemand est en progrès (ndlr : raison de plus, pour les jeunes Wallons, de l'apprendre !). Remarquons encore qu'en 2000, 60 % des eurodéputés (contre 40 % en 1994) sont pour le maintien de l'usage des 11 langues officielles de l'Union.

Nous épingleons toutefois la conclusion de l'éditorial de ce numéro et signé « la Rédaction » : *N'est-il pas temps que les partis francophones lèvent l'ambiguïté dans laquelle ils se réfugient trop facilement en se contentant d'affirmer qu'ils opposeront un refus catégorique à toute nouvelle revendication institutionnelle de la Flandre. On sait que dans le passé cette ligne du refus n'a jamais prouvé sa solidité. Le moment n'est-il pas venu pour l'ensemble des partis francophones de répondre à cette question simple mais essentielle : quel sera l'avenir des Francophones dans un État belge réduit à une peau de chagrin ?*

Il est certes bienvenu de dénoncer cette fuite (en arrière) des politiciens francophones. Nul salut, en effet, n'est à attendre de cette attitude totalement négative. Mais lorsqu'il est dit « quel avenir dans un État belge ? », notre réponse est sans appel : nous n'en voyons aucun !

En revanche, nous en distinguons clairement un au sein de la République française.

Un écho de France

Signalons, dans le mensuel *Bastille République Nation* (29/01/03), un excellent article de notre ami Claude Jadoul qui réussit en une page à expliquer aux lecteurs français l'imbroglio belge et la dislocation programmée de l'État fédéral sous les coups répétés d'une Flandre de plus en plus radicalisée.

À propos de Bruxelles, dit Cl. Jadoul, *les milieux flaminguants ont leur solution : faire de la capitale belge un « district européen » probablement administré par l'UE* (ndlr : cette affirmation reste à démontrer !).

On y apprend encore l'arrivée sur la scène électorale du 18 mai d'un nouveau parti, fondé en 1999 par P.-H. Gendebien : le Rassemblement Wallonie-France / Rassemblement Bruxelles-France qui présentera 156 candidats pour l'ensemble des circonscriptions francophones.

L'Europe et le communautaire

Pour Philippe Van Parijs (*Le Soir*, 31/01/03), une 4^e école européenne est nécessaire en région bruxelloise puisque les 3 existantes regroupent déjà plus de 7 000 élèves. Mais où installer ce nouvel établissement ? C'est là que le problème se corse compte tenu de la question communautaire belge.

Il ne faut certainement pas songer à l'implanter dans le Brabant flamand, ce qui entraînerait l'installation en Flandre d'une population (européenne) peu encline à apprendre le flamand... encore moins bien que les Belges francophones, précise le professeur de l'UCL. Et comme les jeunes Européens auront, pour la plupart, le français comme 1^{re} ou 2^e langue de travail, la Flandre ne tolérera pas ce nouveau « chancre » linguistique.

Quant au choix du Brabant wallon, Ph. Van Parijs ne le défend pas, vu la distance à parcourir (entre 20 et 30 km). Alors, il restera au pouvoir régional bruxellois à trouver un site sur son territoire et à la Belgique fédérale... à payer la construction de l'école !

Conclusion : chassez le communautaire, il revient au galop... contaminer l'Europe.

Niet et encore niet...

Les revendications flamandes, répétées par Patrick Dewael le 7 janvier, ont provoqué une nouvelle bordée de non de la part de J.-Cl. Van Coué alias Van Cauwenberghe. Le ministre-président wallon refuse toute avancée de la Flandre par ces mots : *En résumé, nous sommes opposés à un système confédéral*. Le hic, c'est qu'une majorité de Flamands le veut, ce système et ... ce que le plus fort veut, Dieu le veut ! M. Van Cau, requinqué par le consensus (provisoire) des francophones, a mâlement affirmé que *personne ne pourra (leur) tirer dans le dos au moment où (ils font) de louables efforts pour (s') en sortir et participer davantage à l'expansion du pays*. Traduisons en clair : « continuez, chers amis flamands, vos transferts d'argent et peut-être qu'un jour, en bons Belges comme nous le sommes, vous en profiterez en retour ».

Une franche amitié, quoi, et pas intéressée du tout !

Que dites-vous ? Et la dignité dans tout cela ? Allons, allons, soyez réalistes, chers amis wallons, on vit de bonne soupe et non de beaux sentiments.

Reniements

Le 16 décembre 2002, Isabelle Durant (Ecolo), vice-Première ministre, a expliqué à Bel-RTL que son parti avait commis « une erreur » à propos de la monarchie. *La famille royale fait bien son travail en Belgique*, a-t-elle tenu à préciser avec beaucoup d'humilité. Dame, les élections approchent ! Au risque d'être pédants, rappelons que travailler, c'est-à-dire consentir un effort souvent pénible, vient du bas latin *tripaliare*, tourmenter avec le *tripalium*, sorte de tenailles. Soyez sûre, chère Isabelle, que nous compatissons aux tourments quotidiens de « votre » famille royale ! De son côté, Karel De Gucht aurait démenti avoir dit qu'il contraindrait les Wallons à se mettre à genoux. Voyons, M. De Gucht, quel intérêt avez-vous à cela ? Sans doute endormir un peu plus les « chers compatriotes » du Sud du pays ? C'est inutile, leurs politiciens s'en chargent.

Le carcan belge

Il pèse de plus en plus lourdement sur les épaules des Wallons et surtout sur celles des jeunes. Ainsi, au début de janvier, M. Alain Braun, de l'Université de Mons, parlait, dans son rapport commandé par la (très belge) Communauté française, du sort peu enviable des écoliers wallons en matière d'apprentissage des langues.

Adeptes résolu de l'immersion linguistique, il suggère de retenir en priorité « la langue du voisin », c'est-à-dire celle du Flamand, même par rapport au « voisin allemand ». Quant à la liberté du choix de la langue étrangère, la chose lui apparaît « impossible ». Pourquoi ? On ne sait ! Sans doute est-ce pour sauver la *België* ?

Bien entendu, Jean-Marc Nollet (Ecolo belge), parachuté ministre de l'Enseignement fondamental, a fait chorus ; il privilégie aussi l'étude de la *moedertaal* avant celle de l'anglais. Vraiment, ces messieurs – qui s'estiment grands démocrates devant l'Eternel – sont incapables (?) de raisonner en dehors du minuscule cadre belge. Et tant pis pour les jeunes qui, demain en Europe ou dans le monde, seront confrontés aux réalités.

Terminons toutefois par une note d'espoir : Pierre Hazette a plaidé devant 200 chefs d'école secondaire pour le « retour » de l'étude de l'allemand. Belle lucidité !

Et pendant ce temps-là...

Au début de janvier et en guise de vœux de nouvel an, Guy Verhofstadt a tenu à rassurer le Palais et l'opinion publique : les libéraux flamands restent fidèles à la monarchie qui, a-t-il précisé, a bien fonctionné depuis 170 ans sans changer la moindre chose aux articles de la Constitution. Mieux, le Premier de *België* est opposé au système confédéral, alors que, le 7 décembre 2002, son propre parti, le VLD, a déclaré le vouloir. À menteur, menteur et demi !

Il est aussi en plein accord avec Louis Michel, chef et gourou du MR. Curieuse entente puisque le même Michel avait, le 6 janvier, reconnu piteusement que son compère se refusait à reconnaître le rapport Nabholz. Alors, Kafka ou Ubu ?

Et pendant ce temps-là, de nombreux universitaires et hommes politiques de Flandre continuent à détricoter le système : ils planchent sur un projet visant à « défédéraliser » la Justice, sous la direction de deux éminents professeurs, Paul Van Orshoven (KUL) et Matthias Storme (Univ. d'Anvers et KUL), aussi secrétaire du NV-A, parti ouvertement indépendantiste.

De leur côté, et comme il fallait s'y attendre, les juristes de « la partie sud du pays » continuent à s'accrocher au modèle belge. Immobilisme tous azimuts donc.

Jacques Liénard

Prophétie sérieusement drôle

Lu dans *Le Soir* (12/01/03) : A contre-courant de son parti, le VLD, dont le président Karel De Gucht voit « s'évaporer la Belgique », le président de la Chambre Herman De Croo redit son opposition au confédéralisme. Et prophétise : « La Belgique est un pays de communards, une république de communes et de villes qui s'est loué une monarchie... Les Wallons n'iront toujours pas en France (ndlr : sous-entendu, pour le moment ?) Les Flamands n'iront pas plus aux Pays-Bas. Nous garderons notre 'ménage à deux' belge, avec ses petites (sic) dispu-

tes. Nous serons Belges en Europe et Flamands, Wallons ou Zinneke en Belgique... Profession de foi.

Mais que de contradictions et d'édulcoration ! Couple en désaccord mais peu importe, salmigondis de communes, comme un Flamand conçoit la carbonade ou le waterzooi. Le président du Parlement croit-il faire accepter l'idée que la Flandre, le *Vlaamse Gemeenschap*, réduira ses ambitions et ses pouvoirs et qu'elle laissera en paix, dans une conception républicaine et démocratique de la liberté, les communes de Bruxelles et de sa périphérie comme à Fouron ? Ce n'est pas parce qu'ils y parlent la belle langue de Voltaire que leurs habitants sont des *zinneke*, des bâtards, des citoyens à mettre sous tutelle !

Vision drôlement sérieuse

Décidément, les humoristes voient plus loin, avec plus de bon sens et de cohérence. Ainsi, le journal satirique *Père Ubu* (12/12/02) relevait : Louis Michel se dit étonné de l'attitude confédéraliste du parti « frère », le VLD. Il suffisait pourtant, non pas de s'exprimer en néerlandais, mais bien d'être en contact avec des Flamands pour réaliser où en est notre pays. Il est clair que la Flandre ne veut plus de la Belgique... La Flandre (et pas seulement les extrémistes) a nettement indiqué « qu'après Albert, c'était fini... » alors que les francophones en sont à faire des titres sur « le futur règne d'Elisabeth, quand la Belgique aura une reine ! »... Durant tout l'été, le *Morgen* a publié un reportage sur « La Wallonie, notre pays voisin le plus proche ».

Parallèlement, l'union de la Wallonie à la France n'est plus le fait d'un quarteron d'individus sans avenir, mais les congrès réunificationnistes donnent la parole au président du Parlement wallon, à des recteurs d'université ou encore à des hommes d'affaires. Combien de temps la Belgique vivra-t-elle encore (la crise de Francorchamps n'est pas qu'anecdotique) ?

Et le père du Chat, Philippe Geluck, dans une interview au *Journal du Mardi* (17-23/12/02), à la question : Pensez-vous qu'une république puisse être une solution idéale pour la Belgique ?, répond : Ce n'est pas l'urgence. La première question à poser est plutôt « qu'est-ce que c'est encore la Belgique ? ... Et quand j'entends : « la famille royale est indispensable parce qu'elle est le ciment de la nation », je me dis que la nation tient à bien peu de chose. JDM : L'idée d'une Belgique éclatée, ça vous désole ? Geluck : On verra bien comment la situation évolue, laissons faire l'histoire. JDM : Vous verriez bien une Wallonie rattachée à la France ? Geluck : Oui, pourquoi pas ? Et son esprit farceur lui fait ajouter aussitôt : Ou une Wallonie indépendante. Et pourquoi ne ferions-nous pas de la Wallonie un paradis fiscal comme à Monaco, avec un prince Rainier wallon et des princesses qui coucheraient à gauche et à droite ? (rire). Vedette de télévision à Paris, à l'aise, bien accueilli, pleinement reconnu, M. Geluck, avec tant d'autres, montre combien le Wallon est un Français qui s'ignore. Encore faut-il qu'il guérisse de son pénible et inconscient complexe d'infériorité provinciale (comme parfois le Lorrain, le Franc-Comtois, etc...).

Marc De Middelée

Solution du jeu de la p. 14

1 : A - 2 : C - 3 : B - 4 : B - 5 : C.

Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon ; Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la chambre des Représentants ; Philippe DETROZ, Professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, vice-Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'École normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwine FASTREZ-LEVECQ, Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Éric SMETS, Marc SUTTOR. Yves de WASSEIGE.

Collectif directeur : Mme Monique WESMAEL, MM. Jacques BONNIVERT, Jacques-Yves CHARLIER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Jacques ROGISSART, Marc SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège – Tél. + fax : 04 253 26 47.

Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple – Tél. 085 51 25 52.

Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff – Tél. 04 388 27 00.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL – Tél. + fax : 04 253 26 47.

Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff – Tél. 04 388 20 90.

Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, rue de la Baume, 4470 St-Georges/Meuse – Tél. + fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies – Tél. : GSM 0479 87 90 64.

Hainaut

Charleroi : Étienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies – Tél. : 071 85 43 89.

Tournai/Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath – Tél. : 068 28 668.

Liège :

Huy/Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J/ Pierco, 4550 Villers-le-Temple – Tél. : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse : Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux – s/Chèvremont – Tél. : 04 263 69 17.

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert – Tél. : 087 22 06 40.

Namur :

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée – Tél. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard (Virton) – Tél. : 063 57 71 58.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles – Tél. : 02 770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

ABONNEMENT : SIMPLE :	Belgique : 15 EUR – France : 17.50 EUR
SOUTIEN :	Belgique : 20 EUR – France : 22.50 EUR
ÉTUDIANTS :	Belgique : 8 EUR – France : 10.00 EUR

À verser au compte 068-2271983-76 de *Wallonie-France* à 4130 Esneux-Tilff

Pour la France :

Wallonie-France, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse, ou par mandat-poste adressé au trésorier.